

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 130

Séance tenue le 16 avril 2003, à 19 h 30
À la salle du Danube bleu
1461, rue Notre-Dame Nord
Sainte-Marie-de-Beauce

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 AVRIL 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA BEUCE	2
MÉMOIRE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT INC (IRDA).....	17
AMIS DU PATRIMOINE NATUREL DE BEURIGAGE	38
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA BEUCE	50
ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC	62
ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL EN AGRONOMIE	72

(SÉANCE DU 16 AVRIL 2003)
(SÉANCE DE LA SOIRÉE)
(MOT DE LA PRÉSIDENTE)

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je me présente, Louise Boucher, je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques, et je suis accompagnée de mes collègues, les commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

Ce soir nous avons... nous entendrons six groupes... six groupes nous présenter leur opinion sur la production porcine au Québec. Je rappelle à chacun de ces groupes que nous disposons d'une demi-heure pour la présentation ainsi que l'échange avec la Commission.

À la mi-parcours à peu près on fera une pause d'une quinzaine de minutes. Je vous demanderais peut-être tout de suite, là, je le précise, quand vous irez vous chercher des cafés ou des verres d'eau, il serait apprécié que vous rapportiez vos tasses et vos verres au comptoir, pour ainsi éviter de les laisser sous les chaises parce qu'il y a des tasses qui se renversent ou qui peuvent se casser, là. Donc, on nous a demandé de vous faire le message. Par ailleurs, ça aide pour ceux qui doivent ramasser en fin de soirée. Alors, c'est votre contribution à la mise en état des lieux.

Je rappelle également aux citoyens qui sont dans la salle que s'il y avait des informations qui leur semblaient inexactes dans les mémoires qui sont présentés, il est possible en s'inscrivant préalable au droit de rectification de rectifier ces faits.

Je rappelle qu'il s'agit bien de rectifier des faits et non pas de venir donner une opinion. Alors, il faut nous préciser dans le mémoire la page, le fait à corriger et nous indiquer l'information qui y apparaît plus exacte aux citoyens.

Et je rappelle également à ceux qui sont les auteurs de ces mémoires qu'ils ont la possibilité aussi de rectifier, s'ils étaient en désaccord avec la rectification qui est faite, alors vous pouvez le faire mais cette fois-ci par écrit auprès du secrétariat de la Commission, et tout ça est bien sûr déposé dans les centres de consultation ainsi que dans le site Internet de la Commission.

Tout ce qui est dit en séance publique est enregistré et ce soir nous avons avec nous madame Line Perreault, qui est sténographe officielle. Alors, les transcriptions seront également disponibles dans les centres et dans le site Internet de la Commission.

Je crois avoir tout dit. Alors, sans plus tarder, nous accueillons notre premier groupe inscrit pour la soirée, soit la Fédération de l'UPA de la Beauce et ses représentants, monsieur Jean-Denis Morin, monsieur Denis Lacasse et monsieur Pierre Giguère. Alors, à vous la parole.

M. JEAN-DENIS MORIN :

50 Bonsoir Madame la Présidente. Je vais essayer de faire un survol rapide de notre mémoire en faisant surtout ressortir les recommandations que nous avons à l'intérieur de notre mémoire.

55 Tout d'abord, une brève présentation de la Fédération de l'UPA de la Beauce. La Fédération de l'UPA de la Beauce, c'est 3524 membres, c'est 18 % des fermes porcines au Québec. Les producteurs de la Beauce génèrent pour des revenus d'environ 500 M \$ de revenus à la ferme et le territoire de notre fédération couvre un peu plus de 6000 kilomètres carrés, dont les terres en culture représentent seulement 17 % de ce territoire.

60 Notre intérêt face à la production porcine ce sont nos 534 entreprises porcines, dont 65 % de ces entreprises porcines sont impliquées dans d'autres productions, que ce soit l'acériculture, le lait, le bovin ou la production de céréales.

65 C'est aussi la présence dans la région de grandes entreprises de transformation, que ce soit Olymel ou le Groupe Brochu-Lafleur en exemple, avec chacune 1200 employés environ. Donc, l'impact de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans notre région est très important.

Nos préoccupations face au développement durable de la production porcine.

70 Je vais essayer de toucher dans ce secteur-là plusieurs petits points, en commençant avec les références agronomiques qui ont passé de l'azote au phosphore. En fonction de ces nouvelles références agronomiques, il y a eu des ajustements demandés aux producteurs agricoles qui sont assez importants.

75 Et pour ce faire, il faut leur offrir un cadre qui leur permet de l'adapter dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire la possibilité d'avoir de plus grandes superficies en culture pour le respect de la capacité de support des sols.

80 C'est aussi le choix pour la disposition des fumiers, selon la propriété, la location, les ententes d'épandage ou encore le traitement.

Et c'est bien entendu la gestion ferme par ferme et les rejets réels. Ce sont des éléments qu'on considère extrêmement importants à ce niveau-là.

85 Au niveau de la gestion des odeurs, il y a quelques années, les producteurs agricoles ont choisi la protection de l'environnement. Ce choix a entraîné, il faudrait peut-être le dire, malheureusement des inconvénients en termes d'odeurs en milieu agricole et présentement, à nos yeux, deux éléments de solution s'avèrent intéressants. Il y a, bien entendu, l'utilisation des rampes, ça réduit les odeurs, c'est un fait, mais il y a des coûts qui impliquent aussi des coûts d'opération plus élevés.

90

Et parfois encore, il peut y avoir certains ajustements techniques qui devront être apportés à ces rampes-là, particulièrement dans les lisiers de bovins. Ça, c'est des choses à ne pas oublier.

95 Et aussi, il y a les produits neutralisant où masquants qu'on commence à parler régulièrement. Pour nous, à ce niveau-là, il serait souhaitable que leur développement et leur mise en marché soient mieux encadrés pour s'assurer qu'ils répondent aux objectifs recherchés. Et pour éviter un petit peu souvent ce qu'on appelle les charlatans de tous les genres, là, qui pourraient nous amener des solutions, mais qui n'en valent peut-être pas la peine.

100 Et il y a un troisième élément, que souvent il est apporté, c'est l'option de la réglementation municipale. Nous, là-dessus, on ne croit pas que ça constitue une véritable solution, on croit davantage à une approche de sensibilisation, d'information et de partage de connaissances entre producteurs et citoyens, ce qui permettra à nos yeux de partager intérêts et aussi inquiétudes.

105 On pourra peut-être, durant la période des questions, élaborer un petit peu plus sur les questions, là, de réglementation municipale et aussi d'accès aux PAEF, là, on a discuté pas mal dans les derniers jours.

110 Un petit mot aussi sur la réglementation environnementale. Ce qu'il faut en dire c'est que le concept législatif du mur à mur est très difficilement applicable et dans le passé n'a pas donné les résultats escomptés.

115 Et d'ailleurs, les visites de contrôle que réalise présentement le ministère de l'Environnement pour assurer le respect du nouveau REA signifient dans une approche d'accompagnement ferme par ferme et non pas dans quelque chose du mur à mur à ce niveau-là. Ça, je pense que c'est un plus.

120 Ce que nous recommandons, tout d'abord c'est de simplifier les procédures administratives de tout l'encadrement législatif afin d'en faciliter la compréhension, de limiter les coûts aussi aux exploitations et de permettre aux professionnels d'assurer un véritable service conseil aux producteurs, c'est-à-dire les accompagner dans leur démarche au lieu de remplir une multitude paperasse pour répondre à un règlement.

125 Il y a également la mise à niveau qui sera nécessaire pour les fermes suite aux changements du REA devra se faire avec discernement et proposer des mesures d'accompagnement et de correction adaptées.

130 J'oserais citer tel qu'il se fait dans le banc d'essai de Sts-Anges qui est dans notre région, soit dit en passant.

135 Et également, ce qu'on recommande c'est de la gestion ferme par ferme et l'abandon du concept de zone d'activité limitée, nos fameuses municipalités en surplus. Cette gestion ferme par ferme permet de mieux responsabiliser chacun pour l'atteinte d'objectifs environnementaux.

140 Au niveau de traitements des fumiers, le contexte agroenvironnemental de Chaudière-Appalaches, je pense, vous est bien connu, on a parlé d'une multitude d'intervenants, ça fait que moi je n'y reviendrai pas là-dessus.

145 Par contre, quelques considérations importantes concernant le traitement des fumiers. Tout d'abord, des procédés de traitement de fumiers, on ne devrait pas exiger plus que les ouvrages municipaux en termes d'exigence de rejets et cela, en tenant compte des limites des technologies utilisées, premièrement.

150 Deuxième chose, c'est qu'il devient impératif d'accentuer la recherche et le développement de ces technologies à des coûts accessibles aux exploitations agricoles. Présentement, dans la région, je pense qu'on vous en a glissé un petit mot hier lors de la présentation du Conseil régional de l'environnement, on est en train de... avec des partenaires, dont l'IRDA, de mettre en place une plate-forme expérimentale au niveau du transfert de ces technologies. Je pense que ce sont des choses extrêmement importantes pour nous que ces choses-là se fassent.

155 Et aussi, pour nous, il faut privilégier avant tout un premier traitement à la ferme et ensuite un traitement collectif des produits résiduels.

160 Et enfin, il faudra faciliter la commercialisation et la valorisation des six produits de traitement. Et on pense que l'utilisation dans les engrais minéraux, et là-dessus j'insiste, sans être obligatoire et à des coûts supplémentaires au niveau des utilisateurs, pourrait avantageusement remplacer une partie des dizaines de millions de kilogrammes de phosphore qu'on importe au Québec.

165 Concernant l'aide de l'État, la science économique de l'agriculture puis ses impératifs, que ce soit au niveau du client, des marchés et toute la mouvance économique agricole, je pense, ce sont des choses qui vous sont bien connues à ce niveau-là.

170 Nous, je pense qu'à la Fédération, comment en entrevoit l'aide de l'État, pour nous, plus une entreprise est importante, moins elle devrait être soutenue financièrement par l'État, c'est-à-dire avec des aides dégressives et le CSRA, qui est mis en place, là, graduellement dans les prochaines années, pourrait s'avérer un moyen très très intéressant.

175 Deuxième élément, les coûts environnementaux doivent, pour nous, se retrouver dans le coût de production ou du produit, à défaut de ces choses-là, devra être supporté par la collectivité.

Et enfin, le producteur doit avoir accès facilement à du financement pour adapter sa ferme aux exigences environnementales.

180 En termes de services-conseils, il y a une chose importante, je pense, qui a été démontrée dans le passé, que ce soit l'accès au savoir et la disponibilité des connaissances pour

les entreprises agricoles sont et seront aussi primordiales si on veut continuer d'avoir des gains environnementaux et des gains durables.

185 La formule des clubs, qu'on connaît bien, doit être maintenue et soutenue et, dans la région, l'autre regroupement de spécialistes à maintenir c'est l'organisme de gestion des fumiers.

Cet organisme de gestion devra, selon nous, assumer un rôle particulier auprès des producteurs en surplus. Et aussi être l'instigateur et je dirais même le catalyseur de projets collectifs de traitement. Je pense qu'on a besoin d'un tel organisme si on veut être capable de
190 concrétiser ces choses-là. Ça prend un groupe qui s'en occupe spécifiquement.

Au niveau de l'autonomie des producteurs, la meilleure façon de pratiquer l'agriculture pour nous doit demeurer celle où les producteurs ont la pleine gouvernance de leur exploitation. Et pour s'en assurer il faut des conditions. Je pense qu'il y a des conditions qu'on énumère qui
195 s'avèrent extrêmement importantes.

Ça prend un accès à des services-conseils non liés et de qualité. Une sécurité du revenu adéquate, parce qu'on ne peut passer à côté de ces choses-là, un accès à du financement, un accès à de la génétique de haute qualité, particulièrement dans le porc et aussi, il faut favoriser la
200 mise en place de réseaux, exemple, en producteur porcine, entre naisseurs et finisseurs. Malheureusement, ces réseaux-là existent très très peu entre producteurs au Québec.

Pour nous, l'intégration a une place, mais il est clair qu'elle ne doit pas prendre toute la place, et encore plus, l'État ne doit pas, par ses politiques, la favoriser outre mesure.
205

Au niveau de l'aspect économique, nos fermes sont des entreprises économiques qui sont le gagne-pain de plusieurs familles. Puis pour répondre aux diverses fonctions et exigences, la première condition est d'en avoir les moyens financiers. Et de ce fait, les contraintes imposées à l'agriculture et à nos fermes ne doivent pas avoir comme conséquence
210 que celles-ci deviennent non rentables ou non compétitives.

Le modèle d'entreprise privilégié devra avant tout être rentable et viable.

L'État et les municipalités devront avoir l'obligation de compenser pour les terrains qu'ils
215 désirent protéger. Il ne fait aucun doute pour nous que la fonction de protection de la nature ou des ressources ne doit pas incomber seulement aux agriculteurs mais à la collectivité tout entière.

Un petit mot au niveau du déboisement et reboisement.
220

Tout d'abord, ce dossier en Beauce démontre qu'il faut traiter l'information qui circule avec beaucoup plus de rigueur. Globalement, il faut savoir qu'en Chaudière-Appalaches, depuis
225 50 ans, on a perdu la moitié de nos terres en culture. Ça, c'est une chose qui est souvent méconnue quand on regarde les statistiques.

Et d'un même souffle, j'oserais vous dire que nous sommes d'avis qu'il faille éviter des situations extrêmes, que ce soit dans le déboisement, aussi dans le reboisement.

230 Ce que nous constatons, c'est que les études faites à partir des photos satellites ne permettent pas d'obtenir des données concluantes et je pense qu'à l'intérieur de notre mémoire, on vous a déposé des exemples et des cas très concrets de ceci.

235 Deuxième élément, c'est qu'on pense que le MAPAQ doit continuer d'avoir droit de regard pour le reboisement des terres agricoles. Cette politique-là doit être maintenue aussi.

Et si nous choisissons de réglementer le déboisement, bien on devrait regarder ce qu'on peut faire aussi au niveau du reboisement.

240 Et quatrième élément, c'est qu'on ne pense pas que l'État doit intervenir dans ce dossier-là, parce qu'à nos yeux, les autorités municipales, avec les outils qui existent pour l'aménagement du territoire, et souvent en concertation avec le milieu, sont en mesure d'intervenir efficacement si la situation s'impose et dans la région, ça s'est fait déjà à quelques endroits à ce niveau-là.

245 En conclusion, la mise en place du Règlement sur les exploitations agricoles en juin dernier n'a pas encore laissé le temps nécessaire pour que des résultats puissent se concrétiser. Cependant, nous considérons qu'elle suscitera une pratique agricole harmonisée aux besoins de protection de l'environnement.

250 Aussi, tenant compte que le REA impose en pratique un moratoire au développement de plusieurs entreprises, pour nous, le temps d'arrêt devra prendre fin selon l'échéancier prévu.

255 Pour maintenir le rythme de changement et, ce qui est important, la mobilisation de cette valeur sociale qu'est devenu l'environnement, nos entreprises agricoles devront d'abord dégager des marges bénéficiaires suffisantes et obtenir un support et un accompagnement pertinents de la part de l'État.

260 C'est également par la sensibilisation, l'information et la formation mutuelle que producteurs et citoyens pourront converger vers l'atteinte d'objectifs environnementaux et sociaux.

265 Ce que nous disons également c'est qu'à l'agriculture, la société demande présentement de solutionner tous les problèmes de la ferme. Ceux-ci étant bien souvent issus d'un ensemble de facteurs économiques et sociaux, le producteur agricole ne peut, à lui seul, corriger la résultante de toute une société et ça, malheureusement, on a tendance à l'oublier dans beaucoup de débats présentement.

Et en terminant, je veux aussi réitérer ma confiance en la capacité de changement des producteurs et productrices agricoles. Là-dessus, par contre, ça va prendre des conditions, des

270 conditions de support et aussi, souvent on l'oublie, nous, on appelle ça souvent de la valorisation,
il faudra que les producteurs soient aussi appréciés à leur juste valeur.

Donnons à nos producteurs des objectifs réalistes à atteindre, puis assurons-nous qu'ils
soient accompagnés et j'ose affirmer sans crainte que si l'agriculture est au cœur d'un débat de
275 société, nous agricultrices et nos agriculteurs qui sont des hommes et des femmes de nature
passionnée sont aussi le cœur de la solution de l'agriculture.

Sur ce, je vous remercie, Madame la Présidente.

280 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Morin.

Ma question est en rapport avec les coûts environnementaux. Vous nous dites si... deux
285 options : ou on incorpore les coûts environnementaux aux prix de vente ou l'État subventionne.
Alors on a un système de mise en marché du porc qui est assez particulier au Québec, comment
peut-on faire pour incorporer les coûts environnementaux au prix de vente?

290 **M. JEAN-DENIS MORIN :**

Bien, dans le coût de vente directement, c'est que souvent ce qu'on dit, nous, quand on
fait les calculs des coûts de production, il y a plusieurs éléments qui n'y entrent pas ou
commencent à y entrer très très graduellement.

295 Exemple, on prône l'utilisation des rampes, mais est-ce que ces éléments-là vont être
reconnus dans le coût de production du producteur? Parce qu'on sait pertinemment bien, pour
cet exemple précis, que ça va prendre beaucoup plus de temps au niveau de l'épandage. Donc,
qui dit plus de temps, plus d'argent, donc des coûts plus élevés.

300 Le producteur, s'il fait l'effort de cette dépense-là, appelons ça une dépense, de cet effort-
là, si dans son coût de production on ne le reconnaît pas, donc le producteur pour lui c'est une
perte nette de revenu à ce niveau-là. Et il y a plusieurs exemples comme ça dans le passé qui
se sont produits graduellement. Et quand on n'est pas en mesure de le reconnaître au
producteur, bien c'est toujours à même son équité ou son salaire ou son gagne-pain quotidien
305 qu'il fournit cet effort-là.

LA PRÉSIDENTE :

310 Mais je comprends bien que... moi, je me rapporte à l'hypothèse où vous voulez
l'incorporer au prix de vente, si le prix de vente il est fixé par la mise en marché collective et que
dans le fond le prix américain est le prix qui détermine le prix de vente, d'accord, c'est un petit
peu difficile...

M. JEAN-DENIS MORIN :

315

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

320

... d'incorporer ces coûts environnementaux-là.

M. JEAN-DENIS MORIN :

325

Tout dépendant aussi, bon, dans le porc, c'est peut-être particulier, de la façon qu'est fixé le prix, c'est sûr qu'à ce niveau-là c'est peut-être l'État qui doit en mettre davantage dans son coût de production, donc doit être à même de compenser à l'ASRA..

330

Par contre, globalement dans l'agriculture, on pourrait aussi citer d'autres exemples, que ce soit au niveau, exemple, d'un producteur de lait où le prix est fixé non pas par le côté américain mais par un organisme canadien, si ces choses-là sont reconnues, puis on rentre graduellement tous les coûts, bien les coûts de production vont être reconnus et le producteur va l'avoir. Et là, le producteur pourra à même de faire l'effort de le faire puis il sera justifié aussi à ce niveau... je dirais l'incitatif premier sera rencontré.

335

LA PRÉSIDENTE :

340

Parce qu'en fait, je raisonne avec vous, là, j'essaie de comprendre avec vous, mais je me demande dans quelle mesure la seule option qui s'offre ce n'est pas la solution subvention ou la solution incorporation, justement, au coût de production stabilisé de ces coûts environnementaux là?

M. JEAN-DENIS MORIN :

345

Bien, dans certaines productions qui sont stabilisées, oui, mettons-le dans le coût de production carrément. Par contre, ça peut impliquer qu'une part de l'État va être plus grande.

350

Hier on faisait référence, exemple dans le porc, que c'était 92 %... 93 % qui venait du marché et 7 % de l'État, en moyenne, je pense, dans les dernières années, qui citait la Fédération des producteurs de porcs, là -- on me reprendra si je n'ai pas le chiffre exact -- mais si on rentre tous les coûts environnementaux, bien ça va être peut-être 90 % qui va venir du marché et 10 % de l'État, donc c'est les citoyens qui vont faire l'effort de plus à ce niveau-là pour le donner, bien entendu.

LA PRÉSIDENTE :

355

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

360 Dans votre mémoire, au niveau des aides financières de l'État consentis à travers les programmes de l'ASRA, vous proposez une modulation, c'est-à-dire que le niveau des prix garantis diminue avec la taille de l'exploitation. On a entendu d'autres fédérations régionales de l'UPA qui allaient jusqu'à dire non seulement il faut moduler, mais il faut limiter, rendu au-delà d'une certaine taille, il faut couper complètement l'ASRA, bon, alors il y a des nuances mais ça va dans le sens l'un et l'autre de dire au-delà d'une certaine... l'aide ne devrait pas être la même pour toutes les tailles d'entreprise.

370 D'autre part, la Fédération des producteurs de porcs exprimait une crainte que la modulation ou même la limitation de l'aide en fonction de la taille ait une répercussion sur la solidité du système de mise en marché, c'est-à-dire qu'ils voyaient une relation entre le fait de couper les aides à des productions trop grandes et le système de mise en marché.

375 Comment voyez-vous ça et pouvez-vous nous expliquer par quelle mécanique ceci aurait une répercussion possiblement sur le système de mise en marché? Et vous, est-ce que ça vous inquiète? Et ça ne semble pas vous interdire de recommander quand même qu'il y ait une modulation, alors j'aimerais entendre vos commentaires sur ces thèmes-là.

M. JEAN-DENIS MORIN :

380 Dans un premier temps, c'est un fait que ça peut être une inquiétude et une possibilité aussi. Par contre, là-dessus, il faudrait peut-être rappeler à l'État aussi qu'il y a une loi de mise en marché et que ça pourrait exiger à l'État d'intervenir peut-être un peu plus directement pour s'assurer que cette loi-là soit respectée, si certains voulaient se retirer de la mise en marché collective.

385 Écoutez, ma compréhension est que la journée où certaines entreprises n'ont plus cette aide-là diraient : «Bien écoutez, mon produit m'appartient, je le gère comme je veux, je ne passe plus par le système collectif.»

390 Il ne faut pas s'en cacher, pour certains, l'attrait du système collectif était... il y avait un lien qui était fait carrément avec l'ASRA dans le passé, dans la production porcine entre autres, dans les autres productions aussi, de passer par le système collectif. Si le système collectif est mis en danger, bien l'État devra peut-être préciser ou affirmer davantage la Loi de mise en marché pour s'assurer que tous les produits passent dans cette loi-là.

395 Écoutez, dans d'autres systèmes, dans d'autres agences de vente qui existent, sans aide de l'État, tout le monde y passe dedans aussi, là.

400 Par contre, on a peut-être moins de grands producteurs qui occupent un marché important dans ces autres productions-là.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci.

405 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

410 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

415 Vous nous avez mentionné lors de votre présentation que vous nous parleriez peut-être un peu plus de la réglementation municipale. Effectivement, on a beaucoup de groupes qui viennent nous dire que les municipalités auraient besoin de moyens de planification de leur aménagement, de leur développement du territoire agricole, alors comment envisagez-vous cette possibilité-là?

420 Évidemment, vous avez une recommandation qui est très claire, qui mentionne que c'est par la sensibilisation et par l'information, mais est-ce que vous avez l'impression qu'on peut en arriver à l'harmonie dans le milieu avec seulement ces points-là?

M. JEAN-DENIS MORIN :

425 Bien, je vous répondrais que, première des choses, je suis producteur agricole à St-Martin en Beauce et dans le passé on a vécu un conflit assez difficile à ce niveau-là en termes de cohabitation pour l'implantation d'une porcherie, je ne vous en cacherais pas, et j'ai été très proche de ce conflit-là.

430 Si une municipalité détient un pouvoir strict à ce niveau-là, dites-vous bien que le premier réflexe ça va être de réglementer, point à la ligne.

435 Et je vous donnerai aussi des exemples ici, exemple de Sainte-Marie ou autre, s'il y a eu concertation, quand il n'y a personne des deux qui est à la base, les citoyens et les producteurs agricoles n'ont le pouvoir exclusif, ça force les ententes de cohabitation. Du moment qu'il y en a un qui détient ce pouvoir-là, le premier réflexe c'est de l'utiliser.

440 Et nous à St-Martin, la municipalité avait dans le passé un vieux règlement de zonage de production qui datait de 1981, point à la ligne. Ils l'ont utilisé.

445 Faisons ce qu'on voudra, parce que le pouvoir appartient à l'un d'un côté et la pression des citoyens, qu'on le veuille ou pas, qui est très proche dans une municipalité parce que tu côtoies le maire, tu côtoies les citoyens, ton voisin et autre qui peut être conseiller, et ça a un impact direct. Quand il y en a un qui a le pouvoir, il l'utilise.

C'est pour ça qu'on dit que nous autres, on devrait partir d'orientations gouvernementales qui évitent ces abus-là dans bien des cas, qui sont quand même assez larges pour le faire aussi.

450 Et également aussi, dans les réglementations municipales, ce qu'on oublie, c'est qu'il y a eu une entente dans le passé qui était quand même un consensus entre les producteurs agricoles qui est l'UPA et la Fédération des municipalités pour les nouvelles orientations gouvernementales. Et malheureusement, très peu de MRC ont encore fini de réviser leur nouveau schéma d'aménagement pour être à même d'utiliser ce qu'il y a dans cette entente-là.

455 Il y en a des possibilités, mais on ne les utilise pas présentement. Moi, je pense qu'il va falloir exploiter ce qui est déjà possible avant d'en demander d'autres. Et on peut faire un bon bout de chemin à ce niveau-là parce qu'il y a quand même de la latitude, que ce soit déjà un certain zonage de production qui est reconnu dans certains secteurs, c'est possible de le faire, et c'est possible de caractériser nos secteurs agricoles maintenant très spécifiquement en zone dynamique ou autre puis de travailler de cette façon-là.

460 Et malheureusement, ce n'est pas encore assez utilisé là-dedans. Je pense que si on est capable de faire ça dans un premier temps, on va être capable de résoudre une bonne partie des problèmes.

465 Et toute réglementation imposée, règle générale, ne résout pas un problème de cohabitation. Il y en a qui prennent leur mal en patience, point à la ligne.

470 Par contre, on dit souvent une entente, même si elle n'est pas parfaite, vaut mieux qu'un règlement imposé.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

475 Juste par voie d'incidence, si vous avez du temps demain, venez, parce qu'un mémoire va dire exactement le contraire de ce que vous avez dit.

M. JEAN-DENIS MORIN :

480 C'est possible qu'il dise le contraire, mais je pense que la force de la sensibilisation...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

485 Sur le même argument que vous avez apporté, c'est-à-dire de laisser le temps à la législation de produire ses effets et les opposants disent exactement le contraire, en disant : « Si on avait laissé le temps à l'entente qui avait eu lieu, au lieu de passer au droit de produire, on aurait eu la chose. »

490 Alors, c'est extraordinaire, vous mettez les deux comparaisons et c'est très amusant. Ce n'est pas là-dessus que je voudrais poser une question – très amusant, je veux dire au plan de l'argumentaire, voyez-vous? Je ne m'amuse pas du tout à l'existence du conflit ou à quoi que ce soit, là.

495 Dans... à la page 15 de votre mémoire, vous donnez votre appui à deux choses qui sont importantes, la formule des clubs environnement et à l'organisme de gestion. Et la Fédération de l'UPA est exactement aussi... donne le même appui, selon des observateurs qui m'ont informé, semble-t-il qu'il y a eu là un changement d'opinion et que, pendant un certain temps, il y avait comme une résistance aux organismes de gestion et que maintenant, au contraire, on voit, là, un soutien solide. Est-ce que je me trompe? Est-ce que mon information est mauvaise?

500 **M. JEAN-DENIS MORIN :**

505 Bien, c'est que le rôle des organismes de gestion a changé avec la nouvelle réglementation, je parle depuis le mois de juin, on a carrément aboli certaines prérogatives qui étaient données aux organismes de gestion, dont la prise en charge carrément, qui était presque un aspect réglementaire, et on est en train de redéfinir ce nouveau rôle qu'il faut donner aux nouveaux organismes de gestion.

510 Le gouvernement nous a donné un an dans le fond quand ils ont prolongé le programme, mais d'ici l'année prochaine il faudra redéfinir ce rôle-là et c'est pour ça que nous, là-dedans, on dit que dans le fond ces organismes-là devront avoir un rôle majeur à jouer dans notre région, particulièrement au niveau de producteurs en surplus parce qu'il y a un... il s'est développé des spécialistes à ce niveau-là, une expertise qu'il va falloir profiter.

515 Et l'autre élément important aussi quand on parle qu'il faut favoriser un traitement à la ferme dans un premier temps, ça présuppose qu'après il va y avoir un traitement collectif. Mais quand on dit collectif, ça va prendre un groupe pour s'en occuper de ce traitement collectif là, là, ça ne se développe pas comme ça. Et nous, on pense que l'organisme de gestion devrait avoir un rôle prépondérant à jouer au niveau de traitement collectif ou de tout ce qui est développement de ces systèmes-là. Parce que ça va prendre un organisme dédié à ça pour le faire et on pense que ce rôle-là devrait être réservé à un organisme de gestion, qui inclurait, là, les différents intervenants du milieu.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

525 Très bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

530 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

535 Monsieur Morin, vous avez fait une ouverture sur les PAEF en passant dans votre présentation, vous avez dit : «On en a beaucoup entendu parler, on aurait peut-être quelque chose à dire là-dessus.»

Alors, évidemment, le débat était à savoir que le monde agricole en général fait une ouverture pour dire ceux qui le souhaitent les rendront publics. Beaucoup de citoyens disent : «Si les informations essentielles des PAEF pour vérifier le respect de l'environnement ne sont pas rendues publiques, ça suscite chez nous de la méfiance», alors j'imagine que vous voulez exprimer une opinion autour de ces petits échanges qui ont eu lieu...

M. JEAN-DENIS MORIN :

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... sur ce thème-là ici.

M. JEAN-DENIS MORIN :

Je pense dans toute cette discussion-là que j'ai entendue depuis deux jours ici, il y a un élément majeur qui a été oublié : le bilan phosphore.

Je vous déposerai un document tantôt, ce fameux bilan phosphore, tous les producteurs agricoles devront le déposer, soit en juin 2003 ou d'ici 2004. Ça, ça va être déposé au ministère de l'Environnement. Et à l'intérieur de ce bilan phosphore-là, toutes les informations requises pour faire un portrait géoréférencié y sont.

Donc, le Ministère sera à même d'avoir ce portrait-là de l'agriculture, que ce soit au niveau des épandages, de l'utilisation des lisiers et fumiers, ça, on n'a aucun problème avec ça, je pense que ça partie du décor, il va falloir l'utiliser à bon escient.

L'autre élément qu'on semble oublier aussi au niveau des PAEF, c'est qu'un PAEF c'est évolutif dans le temps. Exemple, le mien, mon agronome me l'a déposé il y a un certain temps et j'ai des fumiers de requis dans mon champ numéro 26, qui est proche de mon voisin pour ce printemps au départ, mais s'il pleut trop pendant quelques jours au printemps puis l'herbe va être rendue longue de même, moi je n'en mettrai pas de fumier.

Si mon PAEF est dans les mains de mon voisin puis il voit ça : «Oh! Jean-Denis Morin il n'a pas mis son fumier au printemps.» Moi, je le sais, je vais le mettre après la première coupe, ce n'est pas un problème. On oublie cet élément-là que c'est un élément évolutif.

Donc, moi je ne pense pas que le citoyen ait à savoir ça précisément. Qu'une banque de données soit faite au ministère de l'Environnement à partir de nos bilans phosphore d'une façon géoréférenciée, il n'y a personne qui n'a rien contre ça, sans que ce soit du nominatif, bien entendu.

L'autre élément important c'est que tous ces éléments-là sont préparés par des professionnels. Ils sont signés par des agronomes qui sont membres de l'Ordre... d'un ordre.

585 Moi, je pense qu'il faut faire confiance aux professionnels avec qui on travaille, au même titre qu'on fait confiance à un médecin ou à un pharmacien, on ne va pas discuter de sa prescription ou de savoir c'est-tu bien fait au cas où que? Je pense qu'il faut avoir du respect puis de la confiance pour ces gens-là.

590 Et, en dernier lieu, si un citoyen doute de tout ça, écoutez, si je fais des épandages sur mes terres agricoles puis il a un doute, vraiment important, bien qu'il porte plainte au ministère de l'Environnement. Mon bilan phosphore va être déposé, le Ministère peut débarquer n'importe quand chez moi et me dire : «Où est votre PAEF?» Ce sera à moi de le justifier à ce niveau-là.

595 Mais je ne pense pas qu'on ait à déposer un PAEF à n'importe qui, à un citoyen, puis qu'il n'a pas nécessairement les compétences pour jouer à l'intérieur de ça, s'assurer comment ça doit être fait puis ainsi de suite. Et l'élément important, pour avoir le portrait réel d'une région, bien moi je pense que c'est le bilan phosphore, il va falloir s'en servir.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

600 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

605 Une dernière question. Dans votre mémoire, au chapitre de l'autonomie des producteurs, vous mentionnez :

«Dans la forme actuelle d'intégration, ce qui nous apparaît le plus insidieux c'est que le producteur intégré ne puisse à toute fin pratique redevenir indépendant.»

610 Ce n'est pas ce qu'on a entendu, là, de la part de certains...

M. JEAN-DENIS MORIN :

Bien...

615 **LA PRÉSIDENTE :**

... intégrateurs, alors j'aimerais savoir ce qui se passe particulièrement dans cette région.

M. JEAN-DENIS MORIN :

620 Dans le fonctionnement actuel, on sait pertinemment bien, entre autres dans ce qui s'est développé ce qu'on appelle le trois sites, la propriété souvent des maternités va appartenir à l'intégrateur pour diverses raisons qu'ils ont expliqué, puis je pense que c'est exactement correct, une question de capital aussi dans certains cas, d'accès à la génétique et autre. Le propriétaire intégré ou partenaire, appelons-le comme on voudra, qui a un engraissement, la journée où il veut aller ailleurs, son choix c'est quoi? Il n'y a à peu près personne qui est capable de lui fournir

ses porcelets en très grand nombre ou en grand nombre, que ce soit un 1000 places du coup, sauf une autre qui possède la maternité au départ.

630 Donc, t'es un petit peu pris quand t'es embarqué dans ce système-là. Et c'est pour ça que nous on dit bien peut-être qu'il faudrait regarder ça d'un autre côté puis favoriser la création de réseaux entre producteurs, naisseurs, finisseurs.

635 Il y a eu quelques expériences au Québec, elles ne sont pas très très nombreuses, ce n'est pas nécessairement facile de fonctionner dans un réseau avec 5, 6, 7, 8 personnes, producteurs différents puis fonctionner, j'oserais dire, au quotidien, ça fonctionne très bien.

640 C'est sûr que l'intégration dans le fond c'est un réseau, mais à la tête du réseau il y a une seule personne. Habituellement, une seule personne s'entend assez bien avec lui-même. Par contre, je pense qu'il y a possibilité de développer cette forme de réseautage là entre producteurs qui pourrait favoriser l'autonomie des producteurs.

LA PRÉSIDENTE :

645 Il n'y a pas de problème de biosécurité qui pourrait apparaître avec une formule comme celle-là?

650

M. JEAN-DENIS MORIN :

655 Bien, si on fonctionne à l'intérieur d'un même réseau, parce que dans le fond l'intégration qu'est-ce que c'est? C'est un réseau où il y a les maternités, les pouponnières et les engraissements.

660 On pourrait, entre producteurs indépendants ou autonomes essayer de faire le même fonctionnement où on garderait toute l'autonomie de nos fermes à ce niveau-là, mais il s'agit d'avoir... peut-être de favoriser ça dans un premier temps parce que ce n'est pas évident de créer des réseaux.

665 Vous le savez, quand on doit se concerter, fonctionner en groupe, c'est toujours plus difficile. S'entendre dans une famille de 1 ou 2, ça va assez bien, mais des fois à 8, 9 dans la même famille c'est un peu plus difficile. Il s'agit de se donner les outils nécessaires pour le faire et le vouloir aussi. Et je pense qu'on devra travailler ces choses-là si on veut, entre autres, garder plus d'autonomie dans nos fermes au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

670

Est-ce que le fait que les pouponnières ne sont pas... ne peuvent pas bénéficier du programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ne pourrait pas être un frein à ce que vous projetez?

675 **M. JEAN-DENIS MORIN :**

Bien, ce serait peut-être une difficulté supplémentaire, mais par contre, dans un même réseau aujourd'hui, ceux qui ont des pouponnières, on a trouvé une façon de les rémunérer aussi à l'intérieur du réseau. Parce qu'il y a des pouponnières qui sont intégrées dans un réseau. Que
680 ce soit au niveau du producteur de la maternité qui contribue ou de l'acheteur, il s'agira d'étudier comment on peut le faire pour avoir une juste rémunération dans le fond, comment on partage un revenu global entre un site de maternité de pouponnière et d'engraissement. Dans le réseau c'est à peu près ça.

685 C'est comment on partage la richesse de ça. Il s'agira de le voir, mais il faut peut-être faire les efforts un petit plus de fouiller ce secteur-là.

LA PRÉSIDENTE :

690 Alors, on vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir apporté votre point de vue sur la question.

M. JEAN-DENIS MORIN :

695 Merci, Madame la Présidence.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

700

J'invite maintenant l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement incorporée, mieux connu sous le nom de l'IRDA.

705 Alors, bonsoir. Je vais d'abord présenter monsieur Claude Bernard. J'aimerai, monsieur Bernard, pour faciliter la tâche de madame Perreault, que vous nous présentiez vos collègues, mais peut-être en y allant dans l'ordre, ça va être plus simple pour elle. D'accord?

M. CLAUDE BERNARD :

710 Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires, bonsoir. Alors, effectivement, ce soir, pour la présentation de notre mémoire, je suis accompagné, de ma droite vers ma gauche, de monsieur Roch Joncas.

M. ROCH JONCAS :

715

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

720

Bonsoir.

M. CLAUDE BERNARD :

Monsieur Daniel-Yves Martin.

725

M. DANIEL-YVES MARTIN :

Bonsoir.

730

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

M. CLAUDE BERNARD :

735

Monsieur Marcel Giroux.

740

M. MARCEL GIROUX :

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

745

Bonsoir.

M. CLAUDE BERNARD :

750

Et monsieur Denis Côté.

M. DENIS CÔTÉ :

Bonsoir.

755

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

760

M. CLAUDE BERNARD :

Alors, il nous fait plaisir ce soir de vous présenter un rapide survol du mémoire que nous vous avons déposé dans le cadre de cette consultation. Vous comprendrez que nous ferons un rapide survol justement, compte tenu du volume du mémoire.

765

Avant de commencer, je voulais simplement rappeler, pour votre information, que la Corporation IRDA, qui a été créée en 1998 à l'instigation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, mais en partenariat avec le ministère de l'Environnement, ministère de la Recherche, Sciences et Technologies et de l'UPA.

770

Donc, cette corporation a pour mandat, justement, de développer des connaissances et des technologies qui vont servir à une meilleure protection de l'environnement et la mise en valeur des systèmes agroalimentaires du Québec et cela, et nous aimons le rappeler, dans un contexte de compétitivité et de rentabilité des entreprises.

775

Dans notre mémoire, nous avons abordé cinq grands thèmes que nous allons survoler très rapidement ce soir, faire quelques rappels et insister un peu plus sur les recommandations qui ont été faites pour chacun de ces thèmes.

780

Alors, au niveau des odeurs générées par les élevages, bon, les odeurs, on le sait, la perception des odeurs est quelque chose qui peut être plus ou moins subjectif, qui dépend beaucoup des sujets qui sont soumis aux odeurs, qui subissent les odeurs. Maintenant, une revue de la littérature et de l'expérimentation nous apprend qu'une forte proportion, environ 65 % des odeurs générées par la production porcine peuvent être reliées aux activités d'épandage des déjections; 20 % environ originent des bâtiments eux-mêmes; on parle d'une émission d'environ 10 % au niveau de l'entreposage et... de l'entreposage, oui; et environ 5 % des émissions se feraient lors de la reprise et du transport des déjections.

785

Maintenant, différentes technologies ont été développées ou sont encore en développement, qui permettent... qui nous laissent entrevoir des possibilités de réduction assez significatives de ces odeurs.

790

D'abord, pour ce qui est des réductions au bâtiment, on peut d'abord intervenir au niveau de l'alimentation du cheptel, en modifiant les diètes, en utilisant l'alimentation multiphasées, on parle ici, là, de plus de trois phases. Alors, l'introduction d'acides aminés de synthèse également, non seulement permet de réduire le volume des déjections, les rejets d'azote et de phosphore, mais permet également de réduire les émissions d'odeurs au bâtiment.

795

La gestion de la ventilation également est une avenue très prometteuse. Une ventilation centralisée et la filtration de l'air à travers un biofiltre, par exemple, nous semblent présenter une alternative intéressante... une approche intéressante pour l'avenir et on peut voir que le potentiel de réduction des odeurs se situe à près de 60 %.

800

On peut penser également à des aménagements autour des bâtiments, l'installation de haies brise-vent, et cetera, qui présentent un potentiel intéressant. Donc, des solutions

805

relativement économiques, faciles à implanter, et qui présentent quand même un potentiel de réduction intéressant.

810 Et dans le bâtiment nouveau, on peut penser à des systèmes d'évacuation des déjections, qui permettent une évacuation différenciée de la phase solide et de la phase liquide et qui permettraient là aussi une réduction de près de 50 % des odeurs.

815 Au niveau de l'épandage, qui est notre principale source d'odeurs, plusieurs technologies existent déjà, en fait, depuis plusieurs années et demandent, je pense, à être mises en application de façon plus importante puisqu'elles présentent un potentiel très intéressant de réduction des odeurs.

820 Nous n'avons pas vraiment de chiffres, de quantification rigoureuse, si vous voulez, de réduction à l'épandage, mais nous savons, en fait et si vous voulez par expérience en partie, que l'utilisation de rampes à basse pression, l'utilisation d'outils qui permettent l'enfouissement rapide des lisiers appliqués, l'application éventuellement de lisiers stabilisés par une forme ou une autre de traitement sont autant d'avenues à explorer qui permettraient de réduire de façon très significative les émissions d'odeurs émises lors des opérations d'épandage des déjections.

825 Donc, les principales recommandations que nous avons faites pour ce secteur concernent d'abord un effort qui est requis encore de recherche et développement pour finaliser la mise au point de différentes solutions applicables au bâtiment.

830 Favoriser également leur adoption, une fois que ces technologies-là ont été mises au point, favoriser leur intégration... leur utilisation par des guides de bonne pratique, l'assujettissement au concept d'écoconditionnalité et par des programmes qui vont favoriser leur mise en place, et également favoriser l'acquisition par les agriculteurs d'équipements d'épandage de style rampe à basse pression, qui a encore une fois a un très fort potentiel de réduction des odeurs.

835 Au niveau de la valorisation agronomique des lisiers et fumiers, comme vous avez pu le constater, nous en avons fait en quelque sorte un point central de notre mémoire puisqu'il nous semble que les lisiers et fumiers générés par la production porcine ont une très grande valeur agronomique et doivent être considérés, donc, pour cette valeur agronomique là plus que comme un déchet ou un sous-produit dont on veut se débarrasser coûte que coûte.

845 Maintenant, le choix d'aller vers une filière de production sur... de production liquide ou solide a des impacts non seulement sur le type de déjection produit, mais également sur les opportunités ou les façons de gérer ces déjections-là par la suite.

850 Les lisiers et fumiers se distinguent de façon très marquée en termes de leur teneur en matière sèche, en terme également du pourcentage de l'azote qu'on y retrouve qui est immédiatement disponible ou sous forme minérale. Les lisiers à cet effet-là se comportent presque comme un engrais chimique puisque 80 % de l'azote est minéral, donc immédiatement disponible, alors qu'on parle d'à peine 30 % pour les fumiers.

855 De même, les coefficients d'efficacité fertilisante sont élevés pour les lisiers, on parle de 65 % pour l'azote, de 80 % pour le phosphore et de 90 % pour le potassium, alors que dans les fumiers, en raison d'une forme plus organique de l'azote, le coefficient d'efficacité est de l'ordre de 50 %.

860 Par contre, les défauts à un endroit deviennent les qualités à l'autre et vice versa. Le lisier en raison d'une matière sèche beaucoup plus faible a des arrière-effets. Compte tenu que son azote est immédiatement disponible a moins d'arrière-effets azotés pour les années subséquentes, alors que ces arrière-effets-là sont plus importants avec les fumiers.

De même, la production d'humus de qualité est beaucoup plus faible avec les lisiers qu'avec les fumiers, comme le révèle le coefficient isohumique.

865 Et finalement dans notre mémoire nous avons abordé également quelques considérations sur les limitations ou les précautions à prendre, si vous voulez, pour les applications en différentes périodes de l'année. De façon générale, les applications de printemps présentent des risques de pertes environnementales moins élevés alors que les applications d'automne présentent des risques plus importants.

870 Nous avons souligné également d'autres considérations... d'autres points à prendre en considération, entre autres les déjections animales, en plus d'apporter de l'azote, du phosphore et du potassium sont une source intéressante d'éléments mineurs, calcium, magnésium, soufre, cuivre, et cetera. Et souvent au Québec on a noté des déficiences en ces micro-éléments-là dans nos sols.

Alors, le fait de bien réutiliser nos lisiers et fumiers amène une solution à cette problématique de déficience.

880 Par contre, nous avons soulevé le besoin de suivre de façon plus pointue ou plus précise, si vous voulez, les teneurs en cuivre et en zinc. On ajoute de ces éléments métalliques-là aux rations alimentaires puisqu'elles favorisent la croissance, maintenant on les retrouve également dans les déjections et certaines données que nous avons, qui sont disponibles au Québec, indiquent qu'on peut enrichir à des niveaux assez importants les sols en cuivre et en zinc et on devra à l'avenir, je pense, se préoccuper de cette question-là.

890 Également, un autre point que nous avons soulevé c'est qu'on doit veiller à un bon équilibre des éléments nutritifs. Les lisiers présentent un rapport azote/ phosphore d'environ 2 à 1. Ce rapport-là convient très bien pour une utilisation telle quelle dans les sols pauvres en phosphore, par contre, ces lisiers-là sont trop riches en phosphore pour les sols qui sont déjà riches en phosphore.

Donc, on devra penser à des modes de gestion qui vont nous permettre de contourner cette difficulté-là.

895

La séparation du lisier est une de ces approches. L'azote se retrouve surtout dans la phase liquide, le phosphore dans la phase solide. Alors, en séparant les lisiers, il y aurait moyen de trouver des solutions aux problématiques, là, de gestion des lisiers sur des sols très enrichis en phosphore.

900

Et dernier point que nous avons soulevé, une préoccupation, les équilibres potassium/magnésium dans les lisiers séparés, entre autres dans la phase liquide. Le potassium se retrouve en très grande quantité dans la phase liquide et on devra veiller à ne pas induire de déséquilibre nutritif dans le sol et pour les végétaux en utilisant ces phases liquides séparées.

905

Nous avons également insisté beaucoup sur la question de la variabilité des lisiers. La qualité des lisiers varie énormément selon le type de lisier, la régie alimentaire qui est pratiquée dans le bâtiment, l'entreposage, la plus ou moins grande dilution et plusieurs autres facteurs.

910

Donc, nous sommes donc en présence d'un produit qui est très variable et on doit intégrer cette variabilité-là de façon à amener au sol les quantités d'éléments nutritifs qui sont requises et qui ont été recommandées par l'agronome.

915

Donc, on doit pouvoir gérer cette variabilité analytique là et, pour notre part, il nous semble souhaitable de faire un pas en avant et de mettre en place des équipements, des appareillages qui nous permettent de doser les teneurs en éléments nutritifs de chaque voyage de lisier, si vous voulez, qui est apporté au champ puisque d'un voyage à l'autre, les quantités peuvent varier énormément, selon le niveau de la fosse, et cetera. Donc, on devra faire un effort de ce côté-là.

920

La précision des épandages également. Il existe des équipements actuellement et des méthodes de calibration de ces équipements d'épandage qui nous permettent d'atteindre de bons niveaux de précision pour les épandages. Cela c'est très important, les agronomes font des recommandations de fertilisation, mais il faut être... l'agriculteur doit être en mesure d'apporter les doses qui sont réellement requises par les cultures et qui tiennent compte également de la variabilité du lisier.

925

Donc pour ça, on devra faire un effort pour favoriser l'adoption par les agriculteurs, en fait, le développer avec les agriculteurs des abaques qui vont lui permettre d'ajuster très rapidement les doses... ses paramètres d'opération, c'est-à-dire la vitesse d'avancement, les réglages de l'épandeur de façon à appliquer la dose requise, compte tenu de la qualité du lisier et compte tenu de la recommandation de fertilisation de l'agronome.

930

Nous avons abordé également les risques microbiologiques.

935

Les déjections du porc, comme toutes les déjections animales, contiennent des micro-organismes, certains ont un potentiel pathogénique pour l'humain.

940

Des études qui ont été faites au Québec, notamment dans la Montérégie dans Lanaudière indiquent qu'on a retrouvé de la salmonelle dans 34 % des échantillons de lisier de

porc testés. On a retrouvé la bactérie Yersinia dans 11 % des échantillons. Escherichia coli O157 :H7, la fameuse bactérie qui a pris la vedette à Walkerton n'a pas été retrouvée, sa présence est non documentée au Québec.

945 Par contre, on sait qu'il y a d'autres sérotypes de E.coli qui pourraient être pathogènes pour l'homme et qu'on retrouve également dans les déjections.

Et on retrouve également dans les déjections porcines des parasites, Cryptosporidium et Giardia qui peuvent eux aussi causer des gastro-entérites et qui ont la mauvaise qualité, si vous 950 voulez, le défaut d'être résistants à la chloration de l'eau.

Par contre, ce qui est rassurant, c'est que de façon générale les études nous indiquent que la persistance dans le sol de ces micro-organismes-là est très réduite. Ces bactéries-là sont soumises au cycle de gel-dégel, elles sont soumises également à une très forte compétition des 955 flores indigènes, donc de façon générale on remarque que les populations microbiennes apportées par les lisiers diminuent de façon exponentielle et très rapidement dans le temps. Donc ça, c'est un élément rassurant.

960 Les recommandations que nous avons faites pour la gestion des fumiers.

Bien, nous avons rappelé que le choix de la filière liquide ou solide a des impacts importants.

965 Au niveau microbiologique, nous avons dit qu'il était important d'étudier, de continuer à étudier le devenir environnemental des micro-organismes; de préciser le potentiel lié à certaines souches de E.coli qui sont autres que le O157, mais qui présentent... pourraient présenter des risques et de mieux définir les pratiques permettant de minimiser les risques liés à la microbiologie.

970 On a également... on a également fait part qu'il était nécessaire, là, de... à l'aide de transfert technologique, de mesures pour diffuser les appareils éprouvés de dosage, d'en venir à un meilleur dosage de la valeur fertilisante des lisiers, de façon à mieux ajuster les doses.

975 On devra également mieux faire connaître auprès des agriculteurs les approches pour mieux calibrer leurs appareillages de façon là aussi à atteindre des applications qui correspondent... qui permettent d'appliquer les doses d'éléments nutritifs recommandées par les agronomes.

980 Et on devra également assister les agriculteurs pour l'utilisation des phases séparées de lisiers, de façon à éviter certaines problématiques de surenrichissement ou d'appauvrissement tel que dans certains éléments, tel qu'il vous a été présenté.

985 Et au niveau des éléments métalliques, nous vous l'avons souligné, il serait important de suivre le devenir de certains éléments métalliques, entre autres le cuivre et le zinc, afin d'évaluer les risques de contamination.

Le traitement des engrais de ferme que nous avons abordé également.

990 Les engrais de ferme pour nous... le traitement des engrais de ferme est en appui à l'agronomie et doit servir à décongestionner certaines régions qui sont aux prises avec des surplus importants d'éléments nutritifs, des surplus tels qu'ils ne peuvent être gérés adéquatement dans la région immédiate.

995 Maintenant, il y a un constat que l'on peut faire, c'est que globalement au Québec, la quantité de phosphore qu'on retrouve dans nos lisiers pourrait toute être recyclée par les cultures. Donc, les besoins en culture qu'on voit en vert ici sont légèrement supérieurs aux quantités de phosphore générées dans les déjections animales. Mais on parle ici d'une statistique globale pour le Québec.

1000 Lorsque l'on va voir au niveau régional, évidemment, le portrait peut changer. Nous avons des zones de concentration de production de lisier, de fumier au Québec, donc des zones de surplus.

1005 Par contre, nous avons des régions, notamment dans le sud-ouest du Québec où on a des concentrations de productions végétales fertilisées je dirais presque uniquement avec des engrais minéraux. Donc, on a là un bassin potentiel de réception, soit de lisier ou de produit du traitement des lisiers très intéressant, mais qui va nécessiter, donc, le déplacement d'une région à l'autre de volumes d'éléments nutritifs.

1010 Et c'est là que le traitement des lisiers devient intéressant puisque ces traitements-là vont permettre de concentrer des éléments en une plus petite masse et lui permettre de voyager sur de plus grandes distances.

1015 Maintenant, dans ce grand processus de traitement-là, la séparation des phases nous apparaît comme une étape absolument obligatoire parce que, d'une part, elle constitue une solution intéressante pour les agriculteurs.

1020 Nous nous interrogeons, je dirais, sur l'applicabilité ou la possibilité de mettre en place des traitements complets à la ferme pour des raisons de coûts, pour des raisons de difficultés, je dirais, techniques d'opération de tels systèmes. Alors que la séparation de phases est beaucoup plus simple à réaliser, permet de concentrer les excédents d'éléments nutritifs, notamment le phosphore, dans des plus petites masses, donc permet de libérer la ferme de ses excédents de phosphore et ces solides séparés à leur tour peuvent devenir un intrant très intéressant pour des usines régionales de traitement. On parle ici d'usines de compostage, de granulation.

1025
1030 Donc il nous semble qu'il y a là une avenue intéressant à étudier, séparation de phases à la ferme et solution, usine de traitement plus régionale, si vous voulez, pour vraiment finaliser le traitement et produire... générer des sous-produits à haut intérêt agronomique.

1035 Donc, les recommandations que nous avons faites, il y a un besoin de poursuivre la mise au point ou le testage, l'évaluation des technologies existantes de séparation, on doit également finaliser la mise au point des technologies de traitement. Il y a plusieurs technologies existantes, mais il y a encore du développement, de la recherche à faire, donc il est important que ce développement-là puisse se terminer et on devra mettre également en place des outils de gestion régionaux.

1040 La problématique des excédents est une problématique régionale, on doit donc avoir des instances qui sont capables d'appréhender le problème à l'échelle régionale pour en faire une bonne gestion.

1045 On ne peut pas gérer ces problèmes-là uniquement ferme par ferme, on devra avoir une instance quelconque, que ce soit les organismes existants ou d'autres qui pourraient être créés, on devrait avoir des instances régionales qui pourront traiter ce problème-là sur une base territoriale.

1050 Et finalement, puisqu'on parle de traitement, on parle de génération de sous-produits de... à haute valeur ajoutée, bien de la recherche et développement est encore nécessaire pour favoriser le développement de tels produits. On parle ici au niveau des procédés, au niveau des différentes formulations à développer, la recherche de marchés, et cetera.

Les pertes environnementales également que nous avons abordées.

1055 J'ai essayé de faire un petit tableau-synthèse ici. Ce que j'aimerais... les points sur lesquels j'aimerais insister ici c'est d'abord que les pertes d'azote dans l'environnement se font principalement via... vers les eaux souterraines, par les eaux qui s'infiltrent dans le sol, alors que les pertes par ruissellement superficiel sont beaucoup plus faibles.

1060 Pour le phosphore, c'est exactement le contraire. La plus grande partie des pertes se fait par ruissellement superficiel alors que les pertes vers les eaux de drainage sont beaucoup plus modestes.

1065 Et l'autre point sur lequel nous aimerions insister c'est le fait que le choix de la culture influence beaucoup le niveau des pertes. Certaines cultures telles que le maïs présentent des risques beaucoup plus élevés de pertes environnementales que les céréales ou que les prairies.

1070 Alors par la suite, dans le choix des rotations culturales que l'on fera, bien ces choix-là auront un impact très important sur l'importance des pertes environnementales d'éléments nutritifs ou de différents polluants.

1075 Ça nous a amenés également à vous représenter, puisqu'on l'avait déjà fait lors d'une séance précédente, le concept des trois lignes de défense. L'approche qui est prévue au REA actuellement, donc les bilans à la ferme, la gestion de la fertilité des sols, et cetera, sont des mesures qu'on peut associer à la première ligne de défense, c'est-à-dire à la gestion des intrants.

Maintenant, il nous apparaît absolument vital et important que l'on favorise la mise en place des pratiques de conservation des sols et la mise en place des zones-tampons, des dispositifs riverains, de façon à compléter l'action qui est faite au niveau de la première ligne de défense.

1080

Nous croyons que si on se limitait à des mesures associées à la première ligne de défense, cela se traduirait par des résultats décevants en termes d'amélioration de la qualité de l'environnement.

1085

Et pour, en fait, appuyer notre point, nous avons rapporté des valeurs, des potentiels de réduction des pertes environnementales associées à différents types de pratique de conservation, que l'on parle de travail réduit du sol ou de dispositifs enherbés, dispositifs riverains, et on peut voir que ces pratiques représentent un potentiel de réduction de plus de 50 % des pertes environnementales.

1090

Donc, comme recommandation, favoriser l'approche à multipilier, les trois lignes environnementales, et compléter les interventions déjà prévues par des approches de conservation du sol et de l'eau au champ, notamment par l'introduction de rotation, travail réduit du sol et dispositif riverain.

1095

Finalement, nous avons voulu apporter quelques éléments de réflexion sur le potentiel nouvelles stratégies de production. J'aimerais tout simplement insister brièvement ce soir sur deux aspects.

1100

D'abord la diversification des cultures sur les fermes porcines. Il nous semble qu'il y aurait lieu d'examiner la possibilité de faire plus de place aux céréales dans les diètes alimentaires porcines, ce qui permettrait une diversification des cultures et, comme nous venons de le voir, les céréales présentent des risques environnementaux moins élevés que la production de maïs.

1105

Par contre, il y a certains inconvénients. Entre autres, les céréales contiennent moins d'énergie digestible que le maïs, donc il y aurait... il y a de la recherche et du développement à faire au niveau des diètes, de façon à favoriser une diversification. Et nous suggérons également que d'autres modèles de production, entre autres un modèle sur litière, puissent être explorés.

1110

Actuellement, il y a plusieurs avantages ou inconvénients réels ou appréhendés qui entourent cette production-là, nous pensons qu'il y a lieu de faire de la recherche pour y voir plus clair et proposer d'autres modèles aux producteurs.

1115

Donc, comme recommandation, en fait, je reprends un peu, développer de nouvelles rations alimentaires faisant plus de place aux céréales et accroître nos connaissances sur d'autres modèles de production, notamment sur fumier solide.

1120

Alors en conclusion, j'aimerais simplement souligner que la production porcine en fait est un cycle qui part avec les intrants qui servent à alimenter le porc; le porc génère des déjections

bien sûr en plus de la viande, ces déjections-là on doit les réutiliser au mieux en essayant de minimiser les pertes environnementales et ces déjections-là, donc, deviendront... serviront à produire des cultures qui, à nouveau, serviront d'intrants.

1125 Et se rappeler que les interventions qui sont faites à l'une ou l'autre étape du cycle ont des répercussions sur l'ensemble du cycle et que tout ça doit être pris en considération lorsque des choix sont faits, des choix technologiques sont faits dans la production.

Alors merci de votre attention.

1130

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Bernard.

1135 D'entrée de jeu, j'aimerais vous dire que j'ai beaucoup aimé le mémoire. C'est un document fort intéressant qui couvre plusieurs facettes et en tout cas j'apprécie beaucoup, ça enrichit notre documentation de façon exemplaire.

Alors, je vais poser ma première question, monsieur Marquis.

1140

Vous avez d'abord... vous avez parlé d'une technique de séparation des fèces et de l'urine à l'intérieur de la porcherie qui pourrait être une solution intéressante, là, pour régler le problème. Est-ce que vous pourriez nous en parler un petit peu plus? Où en est rendu dans l'état d'avancement de la recherche sur ce dossier? Et en quoi ça pourrait être une formule intéressante?

1145

M. CLAUDE BERNARD :

D'abord merci, Madame la Présidente, pour vos commentaires, j'accepte... je les accepte et au nom de tous mes collègues qui ont participé à la rédaction.

1150

Pour ce qui est de la séparation sous les planchers, l'intérêt de cette approche consiste dans le fait que le mélange des fèces et de l'urine est à l'origine d'une bonne partie des émissions malodorantes dans le bâtiment. Donc, en séparant immédiatement sous le plancher les fèces et les urines, on apporte une solution à cette problématique-là, on empêche le développement d'une partie des odeurs.

1155

Cette approche-là peut être réalisée de plusieurs façons. Une approche que nous... sur laquelle nous travaillons actuellement consiste à aménager les dalots en forme de V plutôt que de sections rectangulaires, donc l'urine, évidemment, va se... va aller vers le fond du dalot et être évacuée rapidement, alors que les fèces vont coller aux parois des dalots et une gratte mobile peut... va enlever régulièrement ces fèces et les amener à un entreposage qui est distinct de la phase liquide.

1160

1165 Donc, on évite ou on minimise à tout le moins le contact avec les deux phases qui minimise... réduit la production d'odeurs.

1170 Il y a d'autres approches également qui s'inspirent un peu du même principe, on peut parler de convoyeur perforé qui retiendrait les fèces, qui laisserait passer les urines, qui serait évacuées plus rapidement.

1175 Donc, ces technologies-là sont en développement et nous travaillons actuellement à les... nous sommes à monter des projets pour tester sous nos conditions d'exploitation le potentiel d'application de telles technologies.

M. ROCH JONCAS :

Peut-être...

1180 **M. CLAUDE BERNARD :**

Est-ce que je peux passer la parole à mon collègue?

LA PRÉSIDENTE :

1185 Monsieur Joncas, bien sûr.

M. ROCH JONCAS :

1190 Un complément d'information peut être pour ajouter, lorsqu'on parle de technologies de traitement au niveau du bâtiment aussi... on peut faire aussi... espérer faire d'autres gains au niveau de la production, entre autres sur... on peut espérer aussi améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments.

1195 À ce moment-là, pour le producteur, en plus d'avoir peut-être une incidence environnementale intéressante, c'est une technologie je crois que pour lui qu'il va avoir intérêt à adopter parce qu'il va faire d'autres gains sur sa production, d'où la qualité... on peut parler de la qualité de l'air et on sait aussi que bientôt on va être... il va y avoir des contraintes aussi ou peut-être des défis à relever au niveau, là, de la diminution des médicaments dans les productions porcines.

1200 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Joncas, est-ce que vous pourriez parler un petit peu plus lentement?

1205 **M. ROCH JONCAS :**

Ah, O.K.

1210 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce que madame Perreault... Je vous dirais que les bottines ne suivraient pas les babines ou les babines ne suivraient pas les bottines et voilà mon dégât!

1215 On est dans la phase humide, là!

M. ROCH JONCAS :

1220 Je pense que ça nous prendrait un bon système de séparation à la source ici, là, on est vraiment inondés! Bon.

1225 Bon, on va recommencer. Quand on parle des technologies de séparation au niveau des bâtiments, c'est qu'on peut espérer, par l'introduction de ces technologies-là de faire des gains sur la qualité de l'air dans les bâtiments.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1230 Juste enlever votre main sur le bouton. Correct. Sans ça, le technicien il ne vous suit plus. Vous allumiez et éteigniez le son alors lui il n'était plus capable de suivre.

M. ROCH JONCAS :

Donc, je recommence au début ou je commence... je continue. O.K.

1235 Bon, ça fait qu'on va continuer. Donc, on peut espérer à ce moment-là faire des gains au niveau de la production. Donc, on peut espérer qu'à ce moment-là le producteur va être plus enclin à adopter des technologies semblables à cause de l'intérêt sur la production.

1240 Donc, on sait aussi qu'à moyen terme aussi on va être appelé aussi à réduire l'introduction de médicaments dans les aliments.

1245 Donc, des technologies semblables vont permettre peut-être d'y parvenir d'une manière plus simple. Donc le producteur peut faire un gain au niveau environnemental et faire un gain aussi au niveau de sa production, d'où l'intérêt des technologies semblables.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. On a réussi à...

1250 **M. ROCH JONCAS :**

On a réussi à...

LA PRÉSIDENTE :

1255

... à se rendre jusqu'au bout!

M. ROCH JONCAS :

1260

Bon. C'est bien.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis, poursuivez, ça nous prend une phase solide, là!

1265

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci Madame la Présidente.

1270

J'aurais quatre questions, combien j'ai le droit d'en poser? Deux? Alors je commence par la dernière.

1275

Lorsque vous avez parlé d'érosion et vous donnez certaines valeurs de ce que l'on peut s'attendre avec l'érosion qui varie peut-être de pratiquement rien à peut-être 10 tonnes l'hectare et bien sûr on est à la recherche d'un développement durable. Dans le développement durable, c'est-à-dire le renouvellement naturel des sols arables, à quoi on peut s'attendre comme renouvellement, habituellement, annuel, dans nos conditions québécoises ici?

1280

M. CLAUDE BERNARD :

Généralement, on considère qu'un taux d'érosion... le taux d'érosion ne devrait pas excéder environ 5 tonnes à l'hectare pour assurer la durabilité des sols. Maintenant, cette valeur-là peut varier un peu selon le type de sol, sa productivité naturelle, la profondeur du dépôt, mais on peut considérer le 5 tonnes comme une valeur cible.

1285

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Alors, si on est inférieur à 5 tonnes, on a probablement quelque chose qui peut se maintenir pour nos petits-enfants?

1290

M. CLAUDE BERNARD :

1295

Pour le sol, oui c'est vrai. Maintenant, il faut faire la distinction de l'impact sur la qualité de l'eau. Si vos 5 tonnes à l'hectare atteignent presque intégralement le cours d'eau, on peut avoir un sérieux problème de qualité. Et à l'inverse, vous pouvez avoir peut-être 15 tonnes à l'hectare d'érosion, ce qui est très problématique d'un point de vue agronomique, mais si ces 15 tonnes redéposent entre le champ et le cours d'eau, l'impact environnemental est évidemment beaucoup moindre.

1300 Donc, il y a certaines nuances à apporter. Mais de façon générale, oui, on peut dire que normalement un taux d'érosion inférieur à 5 tonnes serait quelque chose de tolérable d'un point de vue agronomique et qualité du sol.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1305 Un point, c'est une définition, vous avez parlé au tout début de rampe à basse pression, est-ce qu'une rampe basse et une rampe à basse pression c'est la même chose?

M. CLAUDE BERNARD :

1310 Oui, ça réfère à la même chose. On parle de rampe à basse pression par opposition aux aéro... à l'aéro-aspersion qui est utilisée actuellement où là, le lisier est éjecté, si vous voulez, sous pression, et est plus vaporisé, si vous voulez, alors que les applications par rampe à basse pression se font à pression atmosphérique si vous voulez. Donc, un dépôt, là, moins... je dirais moins propulsé qu'avec aéro-aspersion.

À moins que mon collègue...

M. DENIS CÔTÉ :

1320 Ça va.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1325 Et on parlait... du moins dans la littérature j'ai déjà vu des épandeurs à Pandior, ça existe encore ou si c'est disparu, ça?

M. CLAUDE BERNARD :

1330 Oui, ça existe encore. En fait, le Pandior est un tube qui est branché sur la rampe et qui descend jusqu'au sol et qui permet de déposer le lisier directement sur le sol. Donc, c'est un... si vous voulez, une option sur le système à rampe.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1335 O.K., une autre question qui touche aussi les épandages, c'est que vous avez parlé de cliniques de calibration des épandeurs en page 17, et vous suggérez que ces cliniques-là se continuent. Est-ce qu'il est possible de savoir qui les réalise? Ce sont les clubs agroenvironnementaux ou le MAPAQ ou... est-ce que vous voulez nous dire qui les réalise au niveau des régions?

M. CLAUDE BERNARD :

Si vous permettez, je passerais peut-être la parole à mon collègue, monsieur Côté.

1345

M. DENIS CÔTÉ :

1350

Il y a plusieurs intervenants et ils sont très nombreux. Il y a eu effectivement des représentants du MAPAQ en région, local également. Il y a aussi les clubs argoenvironnementsaux, les stations de recherche en font aussi, ici l'IRDA a une station en Beauce Nord et puis on le fait pratiquement tous les ans depuis près de 20 ans.

1355

Ce que je voudrais peut-être ajouter, c'est que pendant à peu près une période de 10 ans, soit de 85 à 95, qui n'est pas un lointain passé, il existait au Québec la semaine de conservation des ressources et durant cette semaine-là, pour en avoir été témoin, on a multiplié au Québec, partout dans toutes les régions, les démonstrations et les cliniques de calibration des épandeurs Pandior, rampes... toutes les rampes basses dont il était question précédemment.

1360

LA PRÉSIDENTE :

1365

J'ai une question un petit peu plus technique, là. Vous avez parlé dans votre comparaison de la fertilisation avec fumier, comparativement avec la fertilisation avec lisier, bon, d'un coefficient isohumique de 0.10 dans le cas du lisier par rapport à 0.25 dans le cas du fumier, est-ce que l'écart entre ces deux coefficients est important et significatif ou si on pourrait considérer que c'est pratiquement du pareil au même?

M. CLAUDE BERNARD :

1370

Non, je crois qu'il faut considérer que la différence est très significative, en fait, il y en a un qui est deux fois et demie plus élevé que l'autre, la production d'humus avec le coefficient isohumique à tout le moins des fumiers solides est environ deux fois et demie plus élevé que celui avec lisier de porc.

1375

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur Dumais.

1380

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci, Madame la Présidente.

1385

À la page 19 du mémoire, vous dites :

«Les populations de vers de terre sont augmentées par l'application régulière de lisier et de fumier.»

1390 On a souvent entendu une affirmation contraire à celle-ci. Est-ce que votre affirmation est basée sur des expérimentations qui ont été faites à l'IRDA ou d'autres références au niveau de la littérature et, éventuellement, si on pouvait avoir les sources, ce serait intéressant.

M. DENIS CÔTÉ :

1395 Oui, il s'agit de recherches qui ont été faites, entre autres il y en a eu en collaboration avec IRDA et l'Université de Montréal, effectivement menées par des équipes de recherche, professeurs et étudiants gradués, on a collaboré à ces recherches-là et effectivement, les applications croissantes de lisier favorisaient plus de vers de terre, à court terme et long terme, on les a faits sur des périodes d'au-delà de 10 ans d'application de lisier, comparativement à des engrais minéraux, on donne toujours une base de comparaison.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1405 Merci. Oui?

M. CLAUDE BERNARD :

1410 Simplement pour ajouter que si c'est le souhait de la Commission, que nous pourrions déposer, là, copie de ces... des articles scientifiques ou de rapports qui ont été produits par ces études.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1415 Certainement, on l'apprécierait.

Si vous permettez une deuxième question, Madame la Présidente?

1420 Vous avez donné des comparaisons des diverses formes de fertilisation et vous avez parlé des arrière-effets et vous disiez, bon, on comprend que les arrière-effets c'est que si on applique du lisier ou si on applique du fumier qui contienne, par exemple, de l'azote, l'arrière-effet c'est la partie de cet azote qui vous être non pas absorbé immédiatement par la plante, mais rester au sol et être disponible à plus long terme et une année suivante.

1425 Est-ce que... j'imagine que les arrière-effets peuvent être bénéfiques au niveau fertilisation pour une autre année, mais d'un autre côté, on peut imaginer que le fait que cet azote séjourne plus longtemps dans le sol plutôt que d'être absorbé en plus grande proportion immédiatement par la plante, que ça accroît les danger de ruissellement de l'azote qui provient de cette forme-là. Est-ce que ce serait un raisonnement correct ou il y a quelque chose qui échappe, là, à ce raisonnement-là?

1430

M. CLAUDE BERNARD :

Si vous permettez, je vais à nouveau passer la parole à un de nos experts.

1435 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Hum hum.

1440 **M. MARCEL GIROUX :**

Bon. Effectivement, il y a une minéralisation qui peut se poursuivre après culture, cette minéralisation-là elle est fonction de la température. Comme à ce moment-là les températures du sol commencent à diminuer, donc il y a un ralentissement des capacités de minéralisation.

1445 Et deuxièmement, il y a toujours une dynamique entre minéralisation et réorganisation continue, de sorte que l'excédent net des pertes n'est pas très considérable, mais nous, dans nos mesures de perte au drain on l'observe, mais ce n'est pas quelque chose qui se distingue beaucoup entre les engrais minéraux, par exemple, et les engrais de ferme, là, qu'on peut dire, si les doses sont apportées à des valeurs identiques.

1450 Souvent, quand on utilise des engrais de ferme, comme il y a moins d'efficacité, bien on a tendance à en mettre un peu plus pour compenser pour le manque d'efficacité comparable, bien là, on observe, quand il y a surdosage d'azote, les effets que vous mentionnez.

1455 Mais de plus en plus, les plans de fertilisation se faisant sur la base du phosphore, on ne retrouve pas ces appréhensions-là au niveau des pertes supplémentaires avec des engrais de ferme. C'est seulement quand il y a des surdosages nutritifs, là, qu'on observait ces phénomènes-là.

1460 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Si vous permettez, Madame la Présidente, une sous-question.

1465 Vous avez centré un peu la comparaison sur une fertilisation à base d'engrais minéraux versus les engrais de ferme, mais si on prend le cas des lisiers et des fumiers solides, il y a plus d'arrière-effets avec des fumiers solides qu'avec des lisiers et souvent les gens nous disent les dangers de percolation de l'azote dans le cas du lisier est plus grand que dans le cas du fumier solide.

1470 Par contre, l'arrière-effet, si j'ai bien compris le tableau, l'arrière-effet du fumier solide est plus considérable que l'arrière-effet du lisier. Alors, est-ce que de ça on pourrait conclure qu'il n'est pas évident que les dangers de percolation provenant du lisier sont plus grands que provenant du fumier solide?

1475 **M. MARCEL GIROUX :**

Bon. En fait, on a les mêmes problématiques avec les engrais minéraux. On n'a pas 100 % d'utilisation des engrais minéraux. On a des taux d'utilisation qui sont de l'ordre de 50 %.

1480 Donc, il faut viser très juste si on veut que les cultures réussissent à rabattre à l'automne les éléments nutritifs à un niveau acceptable. Il y a toujours une charge d'azote minérale résiduelle qui est directement liée à la quantité d'azote minérale, qu'elle provienne du lisier ou des engrais minéraux.

1485 Avec les engrais de ferme, on va rarement apporter 100 % des besoins... avec les fumiers, là, compte tenu du fait que ça apporterait souvent trop de phosphore ou que c'est des formes qui sont moins disponibles. Ça nous amènerait à mettre des centaines de kilos et là, on pourrait se placer dans des situations de risques, là.

1490 C'est pour ça que je vous dis lorsqu'on compare dose d'azote pour dose d'azote, les engrais minéraux et les lisiers ont un comportement assez semblable et compte tenu du taux d'utilisation de l'azote par les plantes, qui ne dépasse pas 50 %, si on surdose, on risque de créer beaucoup d'azote sous forme minérale dans les sols, dans le cas des lisiers et des engrais minéraux, mais sous forme organique dans le cas des fumiers qui vont passer beaucoup mieux l'hiver et ne pas être perdus outre mesure, là.

1495 Donc, on reporte les arrière-effets les années suivantes par l'utilisation de la plante en deuxième et même en troisième année et, si les effets sont répétés, si les applications sont répétées, on arrive à long terme à budgéter des économies assez appréciables sur l'azote organique stocké dans les sols, là. Donc, par une fertilité accrue du sol lui-même.

LA PRÉSIDENTE :

1500 Monsieur Beauchamp et ce sera la... les dernières interventions.

1505

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

 Une mini-question pour commencer.

1510 Les rampes basses, des gens nous ont fait valoir que leur utilité ou leur utilisation possible est contrainte dans certains cas, on pense la topographie, par exemple, de la Chaudière, qui est assez accidentée et que donc, la rampe basse n'est pas facilement utilisable partout. Est-ce que c'est vrai?

1515 **M. DENIS CÔTÉ :**

 L'objectif de l'utilisation des rampes basses c'est d'avoir un patron d'épandage le plus uniforme possible en plus, là, du bonus au niveau du contrôle des odeurs.

1520 Il y a des conditions de pente, évidemment, qui demandent des ajustements au niveau des rampes. Il était dit précédemment que les rampes amenaient certaines contraintes que n'avait pas l'aéro-aspersion, qui est la manière classique d'épandre, mais l'épandage par aéro-

aspersion a aussi des contraintes dans les sols en pente qui sont à peu près les mêmes au niveau du patron d'épandage.

1525

Effectivement, l'aéro-aspersion habituelle va déporter toujours une partie... une plus grande partie du lisier épandu en contrebas de la pente aussi.

1530

Donc, il y a des contraintes, dans un cas c'est une contrainte mécanique, le danger que la rampe, évidemment, accroche le sol. Donc, ça demande, oui, effectivement, des ajustements, tout simplement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1535

Mais est-ce que l'obligation réglementaire, par exemple, d'utiliser des rampes basses à partir d'une année précise, 2004, 2005, risque de ne pas être applicable ou difficile d'application?

M. DENIS CÔTÉ :

1540

Dans le porc, c'est peut-être le lisier qui est le plus facile à être épandu par rampe basse pression de tout genre, là, que ce soit les injecteurs, les rampes Pandior ou les rampes à buses multiples, c'est un lisier qui est plus fluide que les autres, donc au point de vue du matériel lui-même, c'est en production porcine que c'est le plus facile de le réaliser.

1545

Et ce qu'on voit de plus en plus, qui n'a peut-être pas été abordé par manque de temps, c'est que de plus en plus, à mesure que les chantiers d'épandage sont de plus en plus gros, on le sait, sur les fermes, il y a de plus en plus de transport qui n'est pas fait nécessairement avec les épandeurs. Donc, le transport est fait avec de l'équipement différent de l'épandage, donc ce qui permet heureusement d'un peu de spécialiser ou d'améliorer les aspects, je dirais, purement agronomiques de l'épandeur. Parce que son rôle c'est d'épandre dans le champ et non de transporter sur la route, de moins en moins en tout cas.

1550

1555

Donc, ce qu'on voit c'est une tendance, là, une évolution qu'on voit partout sur la planète, à avoir des équipements de plus en plus spécialisés au champ, distincts des équipements de transport.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Bien.

1560

1565

D'une manière globale, vous parlez de la perception de la mesure des odeurs, il y a eu beaucoup d'études aux Etats-Unis il y a une quinzaine d'années dans la gestion du risque, je pense aux études de Covello, par exemple, ou de Fischhoff, dans lesquelles on a fait une typologie psychosociologique du risque et de sa perception, est-ce que vous avez des études en cours au plan de la psychologie de la perception du risque en ce qui touche les odeurs en particulier?

M. ROCH JONCAS :

1570 Non, présentement on n'a pas d'étude d'aspect, on pourrait dire, psychologique ou
facteur humain, là, sur les odeurs. On a des études vraiment sur les méthodes de rabattement
des odeurs, mais pas sur l'aspect psychologique ou humain, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1575

O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1580

Alors voilà. Nous avons écoulé et même dépassé notre temps. On vous remercie
beaucoup pour votre participation à cette consultation publique.

M. CLAUDE BERNARD :

1585

Merci madame.

LA PRÉSIDENTE :

Au revoir.

1590

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Même si vous partez avec notre eau!

1595

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas pour tout de suite, la pause n'est pas pour tout de suite. Je vous informe de
rester assis parce qu'on va poursuivre avec notre prochain intervenant qui n'a pas besoin de
présentation PowerPoint.

1600

Alors, nous accueillons – s'il vous plaît, j'aimerais qu'on garde le silence. Nous
accueillons les Amis du patrimoine naturel de Beauvillage. Alors, nous avons madame Phyllis
Leclerc et monsieur Marc Bottiau.

1605

M. PHYLLIS LECLERC :

Bonsoir Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires. Je suis Phyllis Leclerc,
présidente des Amis du patrimoine naturel de Beauvillage. Je suis accompagnée de Marc
Bottiau, qui est membre du conseil d'administration.

1610

Alors, pour les fins de la présentation, je vais vous faire une courte présentation de la
mission de notre organisme et de l'intérêt que nous avons à participer à ce... aux audiences du

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ensuite, monsieur Bottiau fera une synthèse du mémoire et procédera à la lecture des recommandations.

1615 Alors, dans un premier temps, notre organisme est né à la suite de préoccupations de certains citoyens du bassin versant de la rivière Beaurivage, notamment en ce qui avait trait à la perte du couvert forestier dans notre secteur.

1620 On a vu au cours des dernières années notre paysage agroforestier fortement se modifier et, comme nous avons aussi l'intérêt de travailler à l'échelle du bassin versant pour concilier les problématiques de l'eau, de l'air et du sol, nous avons fondé notre organisme et la naissance de ce mouvement était aussi en même temps... se déroulait en même temps qu'une préoccupation exprimée par la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage pour se doter d'un plan de restauration pour la rivière.

1625 Actuellement, nous avons une centaine de membres et notre mission est de sensibiliser les différents intervenants et les utilisateurs de notre territoire ainsi que les citoyens en vue de concilier les différents usages dans le respect de l'environnement.

1630 Pour les gens, pour l'environnement, pour aujourd'hui et pour demain.

 Alors, je vais laisser la parole à mon collègue. Marc Bottiau.

M. MARC BOTTIAU :

1635 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Bonsoir.

M. MARC BOTTIAU :

1645 Alors, je vais vous faire un bref résumé du mémoire, et après je vous... suivront les recommandations que l'on préconise.

1650 Alors, après un bref survol des différentes parties du monde où s'est développée la production porcine et ses conséquences sur l'environnement, nous parlons de la surproduction en agriculture, ses causes et ses conséquences sur les pays en développement, nous impliquons la libéralisation des marchés financiers et la mondialisation forcée par celle-ci dans la destruction des milieux naturels et un chaos dans les structures sociales traditionnelles.

1655 Également la notion de durabilité, qui a été pervertie et permet le report de solutions immédiates est urgentes.

Localement, la nappe phréatique étant fragile et le processus de déforestation ne faisant qu'aggraver la situation, nous démontrons que le monde agricole, laissé à lui-même, ne pourra redresser l'état de fait déplorable résultant de ses pratiques.

1660 C'est pourquoi nous demandons que le moratoire soit maintenu pour une période de 5 ans et qu'une réflexion générale soit entreprise sur l'agriculture et son devenir.

1665 Nous suggérons d'autres voies comme le commerce équitable et la diversification des productions pour le maintien et le développement du monde rural par un processus de redistribution des aides actuelles orientées autrement, nous critiquons la reprise en main de l'agriculture par les milieux financiers et les conséquences pour les milieux naturels.

1670 Après tous les scandales financiers de ces dernières années et les problèmes de vaches folles, fièvres aphteuses et concentration de la distribution, nous estimons qu'il est temps de reprendre en mains citoyennes notre alimentation et le modelage de nos campagnes ne serait-ce que pour l'eau, qui sera le principal problème de ce siècle.

1675 Alors, en guise de recommandations et en guise de conclusion pour le rapport, nous recommandons donc de maintenir le moratoire pour une période de 5 ans et vraiment de profiter de ce délai pour entamer une véritable réflexion sur le devenir de l'agriculture.

1680 Il serait nécessaire d'appliquer en toutes occasions le principe de précaution et de tenir compte de la particularité du Québec, sur le plan de l'histoire, de la diversification des paysages, de ses goûts alimentaires propres et de son caractère européen avant de suivre une quelconque opportunité économique à très court terme.

1685 La transformation paraît rentable à cause des subventions attribuées à la source, si les productions agricoles industrielles sont si rentables il n'y a plus besoin de subventions et il est logique de laisser ce secteur tributaire uniquement de la main invisible du marché qui réglera tous les problèmes à venir.

Par contre, il devra supporter les coûts de décontamination et démontrer le caractère inoffensif de ses procédés à court, moyen et long terme.

1690 En ce qui concerne la décontamination actuelle et à venir, il nous paraît opportun d'y faire contribuer tous ceux qui en ont retiré un profit, c'est-à-dire les intégrateurs, les fabricants de pesticides, les coopératives, transformateurs et agriculteurs. C'est le principe même du pollueur payeur.

1695 Il faut quand même équilibrer le droit de produire avec le devoir de ne pas dégrader l'environnement. Une révision s'impose concernant la surproduction. Les montants alloués pour favoriser celle-ci devraient être orientés vers la diversification des productions et le maintien du patrimoine actuel et passé, si ce n'est la conservation pure et simple de sites qui font la beauté et la caractéristique du Québec.

1700

Pour améliorer la qualité de nos cours d'eau et des eaux souterraines, il faut encourager les agriculteurs à utiliser des moyens simples, concrets et peu coûteux comme les chicanes, les bassins de décantation, la revégétalisation des berges et les brise-vent plutôt que d'investir dans le développement de solutions techniques issues de la recherche et du développement.

1705

Il est nécessaire de soutenir la conversion de la production porcine telle que se fait aujourd'hui à une production sur litière sèche.

1710

Nous recommandons également que le gouvernement verse des subventions régressives au monde agricole de façon à limiter la taille et l'expansion des entreprises et ce, prioritairement dans les municipalités en surplus. Ensuite, cette mesure doit être couplée à une norme d'unités maximales à l'hectare afin de favoriser un retour à une compatibilité environnementalement et socialement acceptable.

1715

Enfin, il faut associer les citoyens aux décisions qui les concernent en leur assurant une représentation équitable entre le secteur agricole et celui de la protection de l'environnement, de même que les regroupements de citoyens au sein des différentes tables de concertations existantes portant sur les sujets qui les préoccupent.

1720

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

1725

Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1730

Juste une première question, dans votre sommaire, là, dans votre résumé, vous dites :

«C'est pourquoi nous demandons que le moratoire soit maintenu pour une période de 5 ans et qu'une réflexion générale soit entreprise sur l'agriculture et son devenir.»

1735

M. MARC BOTTIAU :

Oui.

1740

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est une des choses qui a fait l'objet de beaucoup de discussions devant nous, là, les gens disaient : «Votre mandat est trop restreint, d'isoler la production porcine de l'ensemble de la problématique agricole», donc vous pensez, vous, à une réflexion sur l'ensemble de l'agriculture et son devenir?

1745

M. MARC BOTTIAU :

1750 Oui. Enfin, je pense que si la production porcine a, disons, depuis ces dernières années fait parlé beaucoup d'elle, c'est parce qu'elle n'est qu'une des facettes de l'agriculture en général.

1755 Donc, si on prend les végétaux d'abord et après les animaux, là, enfin, moi je pense que la surproduction générée par les céréales qui sert en premier lieu pour l'alimentation humaine, pour le pain... enfin, faire le pain, faire les pâtes, et cetera, et cetera, bon, bien il y a eu une surproduction et les céréales secondaires servent à l'alimentation du bétail.

1760 Bien qu'avant, l'alimentation du bétail était uniquement générée non pas par des grains, ça, c'est seulement depuis la révolution verte dans les années 60 qu'on a inclus les céréales, mais avant, il n'y avait pas de céréales, les animaux étaient nourris uniquement avec du foin, comme ça.

1765 Donc là, je dis que la production porcine actuellement -- comment dirais-je? -- n'est qu'une des facettes de l'agriculture et que c'est l'agriculture en général qu'il faudrait regarder parce que les conséquences qui font qu'aujourd'hui on tient des audiences pour voir ça, c'est les résultats d'une orientation de l'agriculture en général.

1770 Et dans le mémoire, j'ai précisé que c'était la révolution verte qui avait permis de faire ça, mais il faut quand même qu'on puisse la gérer et ce n'est pas en la laissant uniquement entre les mains des agriculteurs ou d'une corporation qu'on arrivera à gérer ça puisque nous dépendons tous des conséquences de la surproduction et, finalement, par le biais des subventions qui sont données à l'agriculture, on gère également ce qui est devenu une industrie, là, parce qu'au départ, les subventions données à l'agriculture c'était juste pour que les agriculteurs aient un minimum de revenu et aient -- comment dirais-je? -- le devoir de fournir la population en
1775 alimentation, là, d'accord?

1780 Mais maintenant, c'est devenu une surproduction généralisée et on essaie de gérer les stocks qui sont finalement subventionnés. Est-ce que c'est encore nécessaire de faire ça ou ne peut-on pas voir autre chose, là, dans ce développement de l'agriculture depuis ces 20 dernières années?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1785 Très bien.

Une question un petit peu plus technique, en page 2 en bas de votre mémoire, vous dites :

1790 «Le porc est l'animal dont le taux de conversion, c'est-à-dire rapport quantité d'aliments nobles intégrés/ quantité de viande produite, est le plus élevé si on le compare à la vache, au bœuf et au poulet.»

M. MARC BOTTIAU :

1795 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1800 Dans quel sens vous dites «le plus élevé»? Le meilleur ou le moins bon?

M. MARC BOTTIAU :

1805 Disons là, je vais vous dire, là, je ne veux pas me lancer dans un débat de chiffres ni rien...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui?

1810 **M. MARC BOTTIAU :**

... c'est une réflexion d'un citoyen face à...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1815 Oui, O.K.?

M. MARC BOTTIAU :

1820 ... un bureau d'audiences, mais disons que j'ai quand même une formation agronomique et tout, donc je... disons qu'actuellement, là, le porc a un taux de conversion, c'est-à-dire que par exemple, pour faire 1 kilo de viande de 20 kilos... c'est-à-dire quand il est porcelet jusqu'à 100 kilos, ça prend à peu près, je crois, aux alentours de 2,5 - 2,8 kilos de céréales pour faire un kilo de viande.

1825 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui.

1830 **M. MARC BOTTIAU :**

D'accord? Bon ça, c'est dans les conditions actuelles, qui ont été poussées techniquement très fort.

1835 Mais au début de la révolution verte qu'on appelle, le porc prenait à peu près 6 kilos pour faire 1 kilo et ce n'était pas vraiment... si on ne lui donnait pas de céréales, là, si on veut, ça prendrait... je ne sais pas, une quantité... il ne grossirait pas, là, d'accord?

1840 Et finalement, il est en compétition avec l'être humain, si on regarde mondialement la quantité de grain produite et puis les gens qui meurent de faim, là, disons qu'on serait mieux de donner directement ces céréales-là à des gens, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1845 Oui, c'est ça. Je comprends qu'il y a un débat là-dessus.

M. MARC BOTTIAU :

1850 C'est...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Si on mangeait plus bas dans la chaîne alimentaire...

1855 **M. MARC BOTTIAU :**

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1860 ... c'est sûr qu'on enlèverait un stress sur l'écosystème, ça c'est évident.

M. MARC BOTTIAU :

1865 Hum.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1870 Mais malheureusement, ce n'est pas ça qui se produit, c'est qu'en général, plus les gens montent de niveau de vie, plus ils ont tendance à manger de la viande.

1875 Je voulais juste savoir, la comparaison avec le bœuf, la vache et le poulet joue en quel sens? Est-ce qu'il faut plus de calories pour produire 1 kilo de bœuf que de calories pour produire 1 kilo de porc?

M. MARC BOTTIAU :

1880

Je vais vous dire franchement, là, depuis les 20 dernières années, les études ont été tellement faites sur le porc qu'on a réussi à ramener ce taux de conversion plus favorablement, d'accord?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1885

Oui.

M. MARC BOTTIAU :

1890

Mais disons, au départ, si on considère que la vache, par exemple, ou le bœuf mange de la cellulose par le foin, chose que le porc ne peut pas faire parce que ça lui prendrait beaucoup plus de temps pour le faire, et que la vache ou le... disons, donne également du lait, disons que le porc, lui, prend directement des céréales et fait de la viande avec. Alors, que les autres animaux sont plus... peuvent manger des aliments beaucoup plus rustiques et n'ont besoin que d'un apport de céréales.

1895

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

LA PRÉSIDENTE :

1900

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1905

Merci.

1910

J'aurais une sous-question sur ce même thème, c'est-à-dire que, effectivement, en bas de la page 2 vous dites que ce porc est un animal dont le taux de conversion est le plus élevé si on le compare à la vache, en fait, il est plutôt, comme vous venez de le dire, un animal performant en ce qui concerne le taux de conversion, mais à la page suivante, pour expliquer un autre argument, vous dites :

1915

«Quoi de mieux que le porc qui en mange une quantité industrielle pour en sortir une infime quantité de viande.»

Il me semble y avoir une contradiction entre ces deux paragraphes.

M. MARC BOTTIAU :

1920

Oui. Je reconnais que dans les dernières années ici, le taux de conversion s'est nettement amélioré, mais disons que moi, mon analyse partait de la révolution verte pour dire qu'il faudrait peut-être la stopper à un certain moment, là, et disons qu'elle est... mon... dans les

1925

années où les Etats-Unis et le Canada exportaient des céréales quasiment en Europe et tout, là, parce qu'ils étaient en surproduction, il y avait moins de porcs et c'est quand il y a eu confrontation entre l'Europe, suite après... -- je l'explique également dans mon rapport -- qu'il y a eu une maladie sur maïs américain, sur le soya, qu'il n'y a plus eu d'exportations.

1930

Donc les Européens se sont retrouvés sans avoir de céréales et se sont lancés, dans les années, donc, 70, dans la surproduction vraiment, là, puis on entrait, dans les quelques années qui ont suivi, en concurrence avec le nord de l'Amérique et ce qui a entraîné que cet excédent de grain qu'on ne pouvait pas écouler sur les marchés comme l'Afrique et tout parce qu'il n'y avait pas l'intendance et tout pour suivre, bien il a fallu trouver quelque chose pour prendre ces céréales secondaires.

1935

Et donc on s'est lancé... on peut suivre dans les années, là, dans les années 70, la production de porcs a augmenté parce qu'il fallait faire quelque chose avec cette surproduction-là.

1940

Et c'est un peu ce que... finalement, j'essaie de ne pas rentrer dans les détails techniques et tout, mais j'essaie de dire : «Si on fait ça là, il y a quelque chose qui va se passer ailleurs.»

1945

On ne peut pas croire qu'on va faire quelque chose et puis qu'il n'y aura pas de conséquence. Que ce soit dans un petit milieu local ou que ce soit global, chaque action entraîne une conséquence.

1950

Et la réflexion qu'on doit faire sur l'agriculture c'est de savoir : l'action générale de l'agriculture telle que l'on dit, entre guillemets, industrielle, qu'elle est partie maintenant, est-ce que ça a... ça vaut la peine? Est-ce que ça vaut la peine qu'on la subventionne? Est-ce que ça vaut la peine qu'il y ait une surproduction généralisée ou doit-on commencer à réfléchir?

1955

Donc, le mémoire propose une réflexion... un moratoire de 5 ans et une réflexion générale sur l'agriculture. Parce qu'on a bien beau faire entrer des techniciens qui vont toujours nous expliquer ce qui les intéresse dans leur domaine, puis je les comprends très bien, moi-même j'ai été technicien puis quand on est dans un domaine bien précis, on aime bien progresser, avancer, avoir les moyens techniques pour le faire et tout, mais on se ferme, on se concentre sur un point et on ne voit pas toutes les conséquences de ça.

1960

Donc, le mémoire présenté c'est pour essayer de voir objectivement, d'être un peu plus en dehors puis de voir tout l'argent que l'on met, là, que ce soit sur l'aide... la recherche et le développement, ça va où? Ça nous mène où? Et l'état du monde... est-ce qu'on a nourri la planète?

LA PRÉSIDENTE :

1965

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1970

Votre finale tombe bien parce que je voulais justement vous parler de ce thème-là puisque vous en parlez dans votre mémoire.

1975

À la page 9, vous indiquez qu'il y a à l'heure actuelle 800 millions de personnes qui souffrent... vous dites de malnutrition, mais probablement que vous voulez dire de sous-alimentation, parce que c'est le chiffre qu'on retrouve toujours, qui provient de la FAO et qui distingue «sous-alimentation» et «malnutrition» qui sont deux concepts un peu différents, mais 800 millions de sous-alimentation, c'est le chiffre qu'on utilise et qu'on voit continuellement dans les médias à l'heure actuelle.

1980

Mais la même FAO a commencé à faire ce type de calcul-là il y a environ 30 ans et il y a 30 ans, on estimait à 925 millions le nombre de personnes sous-alimentées sur la planète.

1985

Il y a 30 ans, il y avait autour de 4 milliards d'habitants environ, au moment où on calculait 800 millions on était rendu à 6.2 milliards. Donc, suivant ces données-là, le nombre absolu de personnes sous-alimentées a diminué et le pourcentage... en pourcentage, la diminution est encore plus considérable.

1990

Alors dans... à la page 7 de votre mémoire, vous dites :

«La faim dans le monde ne fait que s'amplifier.»

Alors, d'où tirez-vous votre information, en particulier à la lumière de ces données de la FAO pour affirmer que la faim dans le monde ne fait que s'amplifier?

1995

M. MARC BOTTIAU :

2000

Bien disons que globalement, il faut voir que lorsque l'on... je vais poursuivre ce que je disais tout à l'heure, lorsqu'on envoie des céréales sous forme de dumping, c'est-à-dire qu'elles ont été subventionnées à la base à l'agriculteur, elles ont été reprises par un grossiste mondial qui va redistribuer, par exemple en Afrique, actuellement même au Mexique et tout, des céréales secondaires qui se retrouvent à un prix donc réduit. Lorsqu'il arrive dans un pays où 80 % des gens dépendent de l'agriculture pour survivre parce qu'ils ne sont pas industrialisés ni rien, ces céréales arrivent sur les marchés locaux et, comme elles sont moins chères que, par exemple, le millet, d'autres céréales, font que 20 % peut-être des petits agriculteurs qui fournissaient ces marchés-là sont mis en dehors de chez eux et viennent grossir les bidonvilles.

2005

2010

Maintenant, d'où je tire ces analyses-là? Bien j'ai lu aussi les rapports de la FAO, j'ai... comment on dirait? -- également lu différents articles de l'Afrique et puis sur l'Afrique noire et tout, et puis j'ai disons différents amis qui sont en Amérique latine et qui travaillent pour l'ACDI, le CECI et tout, au Niger, au Burkina Faso et tout et nous essayons de temps en temps de faire des plates-formes de réunion pour discuter un peu des problèmes alimentaires et je m'aperçois que dans beaucoup de ces pays-là, c'est les excès de notre surproduction qui entraînent des conséquences catastrophiques pour ces gens-là.

2015

Et en plus, une fois que leurs terres sont libérées, ces terres-là sont reprises par des paysans beaucoup plus... financièrement beaucoup plus aidés et qui font des productions pour exporter.

2020

2025

Donc après, il y a un manque de cultures vivrières pour faire vivre les gens localement et on peut voir que là, avec l'ALENA, le simple fait de l'accord avec le Mexique, actuellement, les... disons que 60 % de la population du Mexique dépendait... c'était des petits agriculteurs qui faisaient, je ne sais pas, un hectare ou deux hectares de maïs par an, qui leur servait pour eux puis qui vendaient l'excédent sur le marché local, un très bon maïs, et les céréales secondaires américaines sont arrivées sur les marchés, ces gens-là ne peuvent plus vendre leurs céréales sur le marché et se retrouvent sans argent, alors qu'avant ils avaient un peu d'argent par la vente de leur maïs.

2030

Donc, on est en train de sous-développer ce pays en disant que les accords de l'ALENA vont le développer. C'est les conséquences indirectes de cette surproduction.

Et ce que je peux vous dire, si vous voulez d'autres chiffres, je peux aller vous chercher d'autres chiffres et vous faire un complément plus tard, mais je pense que ce n'est pas l'essentiel du débat.

2035

L'essentiel du débat c'est de voir où va cette agriculture. Et comme... quand on parle de mondialisation, moi je suis tout à fait d'accord pour la mondialisation et... mais pas celle économique ou financière, moi je suis pour... moi, je considère comme mes frères les gens de l'Afrique, du sud-est asiatique ou d'Amérique latine et je ne vois pas pourquoi je rentrerais en compétition avec eux.

2040

Donc, moi je me dis que si on fait une agriculture qui sert pour nous, là, si on a les possibilités pour pouvoir en faire plus et qu'il en manque dans certaines régions, mais qu'on laisse à ces régions le soin de se développer et de fournir leur propre marché.

2045

LA PRÉSIDENTE :

Dans votre mémoire, en page 11, vous parlez du principe du pollueur payeur. J'aimerais que vous m'expliquiez comment on peut appliquer ce principe-là dans un marché ouvert comme celui qu'est le porc et compte tenu des mécanismes de mise en marché que l'on a ici au Québec. J'aimerais un peu vous entendre là-dessus.

2050

M. MARC BOTTIAU :

2055

Bien, disons que c'est surtout au niveau... parce que je ne veux pas qu'on considère cela comme un truc pour noircir l'agriculteur. Je suis moi-même agriculteur et je n'aime pas que toutes les critiques finalement, quand on dit «les agriculteurs», je suis dedans aussi puis je ne fais que des productions qui ne nuisent nullement à l'environnement.

2060 Mais j'ai du mal à comprendre les conséquences de la production porcine, c'est parce que... -- comment on dirait? Une ferme familiale, quelqu'un qui comprend... disons, qui a le sens de la terre, que ça fait déjà trois générations qu'ils sont là, ce que je ne comprends pas, c'est que du jour au lendemain pour un rendement économique on est capable de couper une forêt de 40 hectares pour en faire une terre juste pour étendre le lisier.

2065 Donc, je me dis qu'il y a quand même la part mauvaise de l'être humain, là, qui fait que soit l'appât du gain, par exemple, pour faire 20 000 \$ pendant 5 ans, est-ce que ça mérite que l'on ramène ça?

2070 Donc, je me dis que cette part-là, les agriculteurs qui l'ont assumée, qui en ont retiré quelque chose, ils doivent également la payer si on s'aperçoit que c'est néfaste. À mon point de vue, là, je n'ai pas beau être technicien super sophistiqué ni rien, là, c'est néfaste.

2075 Moi, je ne vois pas comment, en une année, on peut abattre une forêt de 40 hectares pour juste continuer à maintenir la production qu'on avait et pour respecter les normes de l'environnement.

2080 Alors quand on dit payer... les normes de l'environnement ont entraîné ce processus, donc tout le monde doit aider à régénérer ça. C'est dans ce sens-là. Je ne dis pas peut-être... mais au moins contraindre moralement, en montrant devant le fait établi qu'il y a des actions qui ont été entreprises et qui ont été néfastes.

2085 Et puis on ne va pas me dire qu'on est propriétaire de cette forêt et puis qu'on peut en faire ce qu'on veut, je suis désolé, mais jusqu'à maintenant, je pense que peut-être qu'avec les clones ça va être autre chose, là, mais jusqu'à présent l'être humain meurt. Et moi, j'ai beau être propriétaire de ma terre, je sais que je n'en suis que le locataire puisque je vais mourir un jour ou l'autre.

2090 Donc, j'estime que cette terre-là, je veux la laisser au moins dans l'état où je l'ai trouvée, sinon l'améliorer, mais pas la détruire. Mais c'est ce qui se passe actuellement.

2095 Et je me permettrai juste d'ajouter que l'urgence, là, de rendre votre analyse c'est parce que dans notre région ici, St-Patrice, les conséquences, là, les conseillers en agroenvironnement qui s'occupent de 200 fermes et tout et qui les aident pour faire leur PAEF et tout, là, bien vont inciter les mairies à ce que les gens continuent à déforester, parce que pour maintenir les troupeaux actuels, il leur manque de la terre, là, dans les 5 ans qui viennent, là.

2100 Donc il y a une urgence, là, parce que notre coin, là, je vais vous dire que depuis les 5 dernières années, il y a eu une déforestation catastrophique, là. Donc – et elle va se continuer, là, si on continue le principe tel qu'il est là et simplement pas l'augmentation des troupeaux mais la maintenance des troupeaux actuels.

LA PRÉSIDENTE :

Pour rencontrer le...

2105 **M. MARC BOTTIAU :**

Moi, si je pense que j'ai pu vous faire comprendre quelque chose ce soir, c'est surtout ça, là. Voilà.

2110 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, votre message a été entendu. On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

2115 **M. MARC BOTTIAU :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2120

Donc, tel que je l'ai dit au début de la soirée, nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes, après quoi nous revenons avec le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce.

21 H 28– SUSPENSION DE LA SÉANCE

2125

12 H 44 – REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous reprenons la séance. Je vous invite à prendre votre place.

2130

Alors, nous accueillons monsieur Raymond Racine. Bonsoir monsieur. Et monsieur André «Lanteigne».

M. ANDRÉ LANTEIGNE :

2135

Lanteigne.

LA PRÉSIDENTE :

2140

Lanteigne, excusez-moi. Elle ne l'a pas écrit encore assez gros, hein, là, c'est moi le problème, là, parce que c'est très gros. Alors bonsoir monsieur Lanteigne.

M. ANDRÉ LANTEIGNE :

2145

Bonsoir Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires.

Alors, au nom des producteurs de bois de la Beauce, on tient à vous présenter notre point de vue sur le développement de la production porcine.

2150 Je vais faire la présentation de notre organisation, puis Raymond va aller avec le mémoire.

2155 Le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce représente 11 700 propriétaires de boisés privés répartis dans 61 municipalités. Son rôle premier est de défendre les intérêts et les aspirations des propriétaires de boisés.

2160 Le Syndicat fait la mise en marché des bois produits par les propriétaires de boisés de son territoire. Il agit en vertu des pouvoirs conférés par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. À chaque année, plus de 4 400 propriétaires mettent du bois en marché par l'entremise de notre Syndicat.

J'espère que ça ne va pas trop vite!

LA PRÉSIDENTE :

2165

Ça a l'air de bien aller, parce que sinon, j'aurais eu un petit coup d'œil!

M. ANDRÉ LANTEIGNE :

2170 Le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce est impliqué dans l'aménagement des boisés privés depuis 1982. Il est reconnu par les agences régionales comme conseiller forestier auprès des propriétaires de boisés.

2175 Environ 60% des propriétaires de la région possèdent un plan d'aménagement forestier pour les guider dans la mise en valeur de leurs boisés.

2180 Nous avons aussi créé un Fonds forestier afin de réaliser des activités d'information et de formation auprès des propriétaires de boisés et faire la promotion de l'aménagement des forêts privées dont nous voulons augmenter la productivité, pour le bénéfice de la collectivité et de ses propriétaires.

L'importance du secteur forestier.

2185 Les forêts privées de la Beauce couvrent plus de 70% de la superficie totale de la région. Uniquement pour le territoire du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce, la récolte de bois génère des revenus annuels aux usines dépassant 32 M \$.

2190 Les travaux d'aménagement forestier, l'exploitation des érablières et les activités de loisirs, de chasse et de pêche contribuent également de façon très importante à l'activité économique de la région de la Beauce. Le secteur de la transformation de bois constitue un des fondements de l'activité économique de la Beauce comme pour l'ensemble de Chaudière-

Appalaches.

Les propriétaires de boisés.

2195

Dans le territoire couvert par notre Syndicat, environ 20% des propriétaires de boisés sont des agriculteurs. Les autres propriétaires étant répartis dans l'ensemble des différents secteurs d'activités. La forêt et les activités de toutes sortes qu'on y pratique occupent une place importante dans la culture régionale et dans la vie des propriétaires de boisés, leurs familles et de la population de la région.

2200

Le développement intensif de l'agriculture en Beauce, et plus particulièrement de l'élevage de porcs, menacent le développement durable du milieu et celui des forêts privées.

2205

Je vais laisser Raymond continuer avec la...

M. RAYMOND RACINE :

Juste un complément d'information peut-être sur l'aspect économique.

2210

Prochainement le CSAD Chaudières-Appalaches va publier ce qu'on appelle un portrait du milieu forestier Chaudières-Appalaches, on va retrouver là-dedans une statistique qui dit que les effets... pardon, pas les effets, mais disons la valeur économique de l'ensemble de la production du milieu forestier, incluant évidemment l'exploitation forestière, mais aussi la transformation, en y ajoutant les activités des loisirs chasse et pêche, on estime que c'est un milliard et demi... un milliard et demi de dollars par année que ça engendre comme activité économique la forêt de Chaudière-Appalaches.

2215

Alors, je vais prendre les principaux thèmes qu'on retrouve dans notre mémoire.

2220

On dit que le développement intensif de l'agriculture en Beauce, et plus particulièrement les élevages de porcs, menacent le développement durable du milieu et celui des forêts privées.

Notre première remarque, ça porte sur la diminution du couvert forestier.

2225

Dans un contexte où les producteurs de porcs n'ont présentement pas d'autres choix que d'épandre leurs lisiers, on doit accepter le déboisement de terrains forestiers se poursuive. Les agriculteurs ont agi de bonne foi, appuyés fortement par le ministère de l'Agriculture, dans le développement de leurs productions. La situation actuelle résulte, selon nous, donc de choix collectifs et on pense que les solutions doivent également être l'affaire de toute la collectivité.

2230

Même si le déboisement de nouvelles superficies semble incontournable pour établir un équilibre environnemental acceptable, on est cependant inquiet des effets que ça pourrait entraîner si ça devait se perpétuer dans le temps.

2235

Alors, le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, au nom des propriétaires qu'il

représente, travaille présentement en concertation avec d'autres partenaires pour développer des indicateurs de développement durable qui serviront de base pour établir un programme de certification environnementale de la forêt privée de la région. Un déboisement excessif et généralisé pourrait devenir une entrave à la mise en marché du bois.

Une augmentation des prix des terrains forestiers.

Avec l'accroissement des besoins en superficies pour l'épandage de lisiers, le prix des terrains forestiers a subi une forte hausse rendant ainsi l'acquisition des terres plus onéreuses. On considère l'augmentation de la valeur des terres volatile surtout si l'on considère que le problème de surplus de lisiers sera éventuellement résolu. En augmentant de façon artificielle le prix des terres à bois, la rentabilité de la production de la matière ligneuse est remise en question.

Parce qu'évidemment, avec le prix des terres dans la partie nord de la région, on ne peut pas se permettre de payer un prix comme ça pour cultiver du bois.

Les restrictions au reboisement.

On a mentionné que 80 % des propriétaires de boisés ne sont pas des agriculteurs. La plupart d'entre eux ont comme objectif d'utiliser leurs terres pour produire du bois.

À cause des surplus de lisiers, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a modifié unilatéralement sa politique d'acceptation des demandes de reboisement.

Il devient donc beaucoup plus difficile, voir impossible pour certains propriétaires de voir leurs demandes de reboisement acceptées, surtout dans les municipalités en surplus de fumier. Alors, le droit de produire de certains propriétaires de boisés à ce moment-là est entravé.

La diminution des investissements dans la mise en valeur des boisés privés.

Évidemment, le déboisement des terrains forestiers pour les besoins des superficies d'épandage amène la disparition de certaines plantations, à l'occasion aussi des parcelles de terrain qui ont fait l'objet de coupes d'éclaircies. On pourrait appeler ça des dommages collatéraux.

Mais en passant, c'est une conséquence du développement, mais on considère que ce n'est pas nécessairement les producteurs agricoles qui en sont responsables.

On qu'avec les années, les normes du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement en ce qui a trait à l'épandage du lisier ont changé, alors on sait très bien qu'il y a des producteurs agricoles qui avaient les superficies nécessaires, puis à un moment donné, bien du jour au lendemain ils ne l'ont plus.

Alors, dans nos recommandations, on reconnaît d'emblée que les producteurs de porcs ne sont pas directement responsables des problèmes de pollution qui ont été entraînés par leur production.

2285

Les politiques gouvernementales ont favorisé le développement de cet élevage, mais sans nécessairement anticiper les conséquences environnementales qui ont suivi. C'est pourquoi on appuie les démarches des producteurs de porcs pour que le gouvernement du Québec mette en place des programmes d'aide afin de solutionner les problèmes de pollution et de surplus de lisiers. On souhaite que le gouvernement mette en place le plus rapidement possible des programmes de recherche appropriés.

2290

On a fait état des problèmes qu'occasionne la production porcine au secteur forestier. Mais la solution aux surplus de fumier ne doit pas passer uniquement par une augmentation des superficies d'épandage. On comprend que pour un certain temps il faut retrouver un équilibre puis que ça s'avère nécessaire dans certains cas.

2295

Mais à plus long terme, on considère que les torts qui seraient causés au secteur forestier puis aux propriétaires de boisés et à la collectivité dépasseraient de beaucoup les gains obtenus.

2300

La certification environnementale de la forêt et la réduction des gaz à effets de serre sont tributaires des décisions qui seront prises également.

2305

Pour nous, il est important de prioriser la transformation du lisier à la ferme pour limiter au maximum les besoins des superficies d'épandage supplémentaires.

Du même coup, il faut maintenir le moratoire sur l'expansion d'élevage porcin jusqu'à temps que les problèmes environnementaux liés à cet élevage aient été résolus. On parle nous autres d'atteinte d'un point d'équilibre dans la région.

2310

Une fois cet équilibre-là atteint, on croit qu'il serait pertinent de permettre une augmentation du nombre de porcs, mais uniquement pour les élevages déjà existants et dans la mesure où aucune superficie supplémentaire d'épandage n'est requise.

2315

En fait notre point de vue, c'est qu'on comprend que cette production devra continuer à se développer, on pense qu'elle devra le faire avec une technologie appropriée, mais en même temps, ce qui est important pour les propriétaires de boisés, c'est qu'on considère aussi, là, le développement du secteur forestier, la protection de la forêt et puis son développement également.

2320

La cohabitation de l'agriculture et du secteur forestier doit se réaliser dans le respect mutuel des producteurs. On considère qu'il n'est pas acceptable qu'un propriétaire de boisés soit empêché d'utiliser des parcelles de son terrain improductif pour y faire produire du bois.

2325

Notre Syndicat, au nom des propriétaires, désire être associé à toute démarche de

développement et de gestion du territoire.

2330 On considère que le moratoire actuel est un temps de réflexion et un moment de réfléchir collectivement puis de regarder comment est-ce qu'on pourrait éventuellement développer notre territoire dans le respect des différentes productions puis évidemment des citoyens.

2335 Je voudrais ajouter, pour le bénéfice des gens qui sont ici ce soir, que les 11 700 propriétaires de boisés qu'on représente, notre président a mentionné que dans l'ordre de 80 % c'est des gens qui ne sont pas agriculteurs, mais ce sont des gens qui ne gagnent pas leur vie avec la forêt.

2340 En moyenne, les propriétaires de boisés possèdent 45 hectares, c'est environ 125 acres. Alors, c'est monsieur et madame Tout-le-monde qui gagnent leur vie comme la plupart des gens probablement qui sont ici ce soir. C'est très très ancré dans notre culture régionale et il y a une terre à bois probablement par trois familles qu'on peut rencontrer de façon aléatoire dans la région.

2345 Alors, c'est non seulement important sur le plan économique pour les gens, c'est aussi un milieu de vie la forêt. Ça nourrit des besoins qui sont autres qu'économiques également, au niveau familial, au niveau du loisir, au niveau de la détente, tout en étant un investissement.

LA PRÉSIDENTE :

2350 Je vous remercie.

2355 J'aimerais bien comprendre l'allusion que vous faites à propos du ministère de l'Agriculture. Je comprends que vous avez 80 % de vos membres qui ne sont pas des agriculteurs, 20 % en sont.

Quand vous parlez du déboisement, est-ce que les propriétaires qui ne sont pas des agriculteurs vont jusqu'à déboiser pour permettre justement qu'on épande des lisiers sur leur ancien boisé s'il est déboisé? Ça, c'est ma première question.

2360 Deux, vous semblez plutôt associer les difficultés que vous avez avec le ministère de l'Agriculture au fait qu'il est maintenant difficile d'avoir les autorisations requises pour reboiser ou pour boiser des terrains qui ont été achetés par des propriétaires non agricoles de ces terrains. Alors, je veux bien comprendre, là, ce qui se passe, quelle est la situation exacte dans la région?

2365 **M. RAYMOND RACINE :**

Votre première question, si j'ai bien compris, vous voulez savoir s'il y a des non-agriculteurs qui déboisent?

2370 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. RAYMOND RACINE :

2375

Pour des fins agricoles?

LA PRÉSIDENTE :

2380

Oui.

M. RAYMOND RACINE :

2385

Ça, à toutes fins pratiques c'est non. On ne voit pas ça, c'est très rare. Ce qui va arriver parfois dans certains milieux c'est qu'un agriculteur va acheter la terre d'un voisin parce que lui a un besoin de superficie supplémentaire, puis ça on trouve ça bien correct, là.

2390

Je veux dire, nous autres, au Syndicat des producteurs de bois, on a une valeur qui est bien importante c'est le respect de la propriété privée. Alors, un propriétaire de boisé, on dit même s'il a une petite parcelle de terre... de terrain improductif, un agricole abandonné ou quelque chose comme ça qu'il veut reboiser, on considère que c'est son droit.

2395

Par contre, un agriculteur qui lui décide de déboiser une partie de sa terre parce qu'il a des besoins pour son élevage, on considère aussi que c'est un droit.

2400

Puis votre seconde question?

LA PRÉSIDENTE :

2405

C'était par rapport aux difficultés que vous avez avec le ministère de l'Environnement... -- de l'Agriculture, pardon...

M. RAYMOND RACINE :

2410

Ah oui.

LA PRÉSIDENTE :

... pour reboiser.

2415

M. RAYMOND RACINE :

O.K. Bien vous voyez, ce qui arrive, c'est que la pression est forte pour conserver ou acquérir des nouvelles superficies pour les besoins d'épandage.

2420 Alors, c'est bien sûr que le ministère des Ressources naturelles est d'accord à un moment donné avec le ministère de l'Agriculture pour restreindre le reboisement dans les zones agricoles où les terrains sont en demande.

2425 Bien ça, c'est sûr que sur le plan individuel des fois ça ne fera pas l'affaire d'un producteur de bois, qui lui, préférerait produire du bois plutôt que de garder ces superficies-là pour l'agriculture.

Alors là, il y a des conflits d'usage du territoire c'est évident, là, dans certains cas.

2430 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

2435 Par ailleurs, vous faites référence au fait certains boisés qui ont obtenu des subventions afin de les aménager sont finalement coupés, rasés, vous avez des problèmes avec ça, et vous faites même mention dans le mémoire que le ministère des Ressources naturelles ça pourrait l'amener, là, à revoir son programme d'aide. Vous avez eu des informations en ce sens du ministère des Ressources naturelles?

2440 **M. RAYMOND RACINE :**

2445 Absolument. Je dois vous dire que dans le territoire du plan conjoint, du Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, là, le territoire qu'on gère c'est environ 375 000 hectares de forêt, dans la partie nord, évidemment il y a l'agriculture de façon beaucoup plus intensive, alors dans ce secteur-là, le problème du manque de superficie est beaucoup plus aigu, beaucoup plus intensif.

2450 Maintenant, honnêtement, c'est très difficile de quantifier le... disons les superficies qui ont fait l'objet de subventions pour l'aménagement forestier, soit pour du reboisement ou des coupes d'éclaircies qui, par la suite, sont retournées en labour. Il y en a quand même très peu. Ça, on est convaincu, mais on n'a pas de chiffre là-dessus.

2455 Le problème il vient de la perception qu'en a actuellement le ministère des Ressources naturelles, qui lui, subventionne les propriétaires de boisés privés pour aménager leur boisé.

2460 Ce qu'on entend de plus en plus au Ministère c'est bon, bien on n'est pas pour mettre de l'argent dans l'aménagement des boisés privés de la région nord de Chaudière-Appalaches, parce que si on investit trop là, il y a le risque que nos investissements soient détruits pour les besoins de l'agriculture.

Ça, c'est un problème qui est réel, là, puis ce n'est pas quelque chose qu'on a inventé, on le sait directement des fonctionnaires présentement, ça nous inquiète. On a fait des suggestions, on va en faire d'autres. Moi, je pense que pour un temps, on comprend qu'il faut retrouver un équilibre par rapport à nos besoins de sol.

2465

Je pense que les investissements forestiers en Chaudière-Appalaches pour un certain temps ne devraient pas être diminués, mais devraient être concentrés davantage dans la partie sud du territoire où il y a moins de risques qu'on en ait besoin pour l'épandage de lisier.

2470

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2475

Merci Madame la Présidente.

Dans votre mémoire, vous parlez de municipalités qui ont adopté des règlements municipaux pour maintenir le couvert forestier acceptable pour la population. Alors, c'est dans quelle région surtout? Il y en a plusieurs? Et peut-être avoir un peu la teneur de ces règlements-là, ça empêche les coupes à blanc ou... ça empêche quoi exactement, ou les coupes directement pour du déboisement pour des fins agricoles?

2480

M. RAYMOND RACINE :

2485

Bon. Disons qu'il y a comme deux générations de règlements municipaux. La première qui s'applique à toutes les municipalités du territoire c'est ce qu'on appelle la réglementation en matière de coupe abusive. Toutes les MRC, toutes les municipalités de la région ont ce type de règlement-là qui limite les coupes à blanc.

2490

De façon générale, les coupes à blanc sont limitées à une superficie de 4 hectares d'un seul tenant, à moins que le propriétaire détienne une prescription sylvicole puis que ce soit justifié sur le plan forestier. Ça, ils ont tout ça.

2495

Ce qui est nouveau depuis quelques années, c'est que dans la MRC Nouvelle-Beauce, suite, je pense, on pourra me corriger, mais à la pression entre autres de certains agriculteurs, dans des municipalités où il y a eu de très... où le déboisement a été très très fort pour ne pas dire excessif à cause des besoins de l'agriculture, ces municipalités-là ont senti le besoin de réglementer pour limiter le déboisement, constatant qu'il commence à manquer de bois.

2500

Il y a des problèmes d'érosion qui sont soulevés... érosion éolienne, entre autres. Je pense que les agriculteurs reconnaissent ça aussi, là, ils ont des programmes pour améliorer la situation, construction de haies brise-vent, et cetera.

2505

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Pouvez-vous me dire c'est quoi le déboisement à ce moment-là? Les coupes à blanc et le déboisement ce n'est pas la même chose?

2510 **M. RAYMOND RACINE :**

Non. La coupe à blanc ça limite la superficie que tu peux couper, puis ça, disons que si on veut imager ça plus facilement, là, dans la partie sud du territoire, les gens qui font des coupes de bois, parce que dans le nord c'est surtout de l'agriculture, mais dans la partie sud du territoire, si tu veux couper du bois, tu es quand même limité dans la surface que tu peux couper. O.K.?

Maintenant, on n'a pas de limite au déboisement... pardon, au déboisement, oui, comme ont les agriculteurs dans la partie sud du territoire, là.

2520

Ici, ils ont senti le besoin de réglementer parce qu'ils ne veulent plus qu'il s'en coupe parce qu'ils considèrent qu'il n'y en a pas assez de bois. Quand je dis «ici», je parle dans la partie nord.

On n'a pas ces problèmes là... C'est l'inverse, hein, dans la partie sud du territoire de la Beauce, on a eu un gain de superficie forestière au cours des 25, 30 dernières années et non pas une diminution. Parce que l'agriculture a diminué dans la partie sud de façon générale.

2525

Alors, à ce moment-là, il n'y en a pas de conflit d'usage, là, ce sont d'anciens agriculteurs qui, eux-mêmes, ont reboisé leur terre avant de partir pour le village bien souvent.

2530

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

2535

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que vous êtes indépendant du Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec? Êtes-vous...

2540

M. RAYMOND RACINE :

C'est nos petits frères.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2545

C'est vos petits frères?

M. RAYMOND RACINE :

2550

C'est ça, c'est qu'on a la même vocation mais sur des territoires différents.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2555 O.K.

M. RAYMOND RACINE :

Puis on a des clientèles qui se ressemblent énormément.

2560

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, vous n'êtes pas un des syndicats, affilié à l'autre, mais vous êtes complètement différents.

2565

M. ANDRÉ LANTAIGNE :

Complètement différents.

2570

M. RAYMOND RACINE :

Mais partenaires sur bien des dossiers.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2575

O.K., O.K., c'est parce que là maintenant je vous écoutais puis j'essayais de... Étiez-vous présent au début de la soirée?

M. RAYMOND RACINE :

2580

Ce soir, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2585

Oui. Parce que l'UPA du coin est venue nous voir en disant : «Dans la Beauce, le déboisement ne constitue pas un problème», alors que, bon, vous autres vous laissez entendre qu'il y a un problème, mais là vous êtes assez précis, il y a un problème au nord, il n'y a pas nécessairement un problème au sud. Il y a eu des... il y a eu, semble-t-il, et il y a une pratique de déboisement en fonction de créer de nouveaux espaces qui ne sont pas nécessairement les meilleurs espaces d'agriculture, qui sont des espaces d'épandage. Et ça, c'est un phénomène qui semble vous inquiéter...

2590

M. RAYMOND RACINE :

2595

Bien oui...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... et qui en inquiète beaucoup aussi, parce qu'on a beaucoup de représentations.

2600

M. RAYMOND RACINE :

Oui, puis dans notre cas, il faut le voir dans l'optique de la certification environnementale parce que le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, on va être très actif dans les prochains mois et la population va s'en rendre compte, on a un projet très important, là, où est-ce qu'on va aller vérifier sur le terrain les indicateurs de développement durable qui sont applicables à nos forestiers.

2605

Et puis, écoutez, quand on embarque dans un processus de certification environnementale, je ne parle pas, là, d'une formule ISO administrative, là, on est vraiment, là, dans la gamme de la certification des pratiques forestières. Alors, c'est très exhaustif, c'est très dispendieux à gérer puis ça va très très loin sur le terrain.

2610

Bien, quand on veut assurer la pérennité de la forêt puis la garantir puis on a des comptes à rendre, on a des audits externes, on ne peut pas éliminer la forêt en même temps, là. Il y a toute la notion d'écologie des forêts quand on parle de corridor, et cetera, c'est quelque chose qui est beaucoup plus grand qu'à l'échelle d'un lot, là.

2615

Moi, je ne dis pas que c'est nécessairement incompatible avec l'agriculture, je dis qu'il va falloir que ça s'harmonise.

2620

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et cette certification environnementale, c'est le Syndicat qui va la demander?

2625

M. RAYMOND RACINE :

Oui. On va être probablement le maître d'œuvre au nom de l'ensemble des propriétaires de notre région, parce que la certification environnementale ça ne peut pas se faire à l'échelle d'un seul lot.

2630

D'abord, ce serait beaucoup trop dispendieux, puis ça prend un intervenant, là, qui a l'expertise pour le faire. Et chez nous, on a beaucoup de forestiers, parce qu'on est impliqué beaucoup dans les programmes d'aménagement forestier sur le terrain, alors on a l'expertise nécessaire pour gérer ce genre de programme-là.

2635

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Bravo! Merci.

2640

LA PRÉSIDENTE :

2645 Alors, ça complète le questionnement qu'on avait à vous formuler. On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir apporté votre point de vue sur cette question. Merci.

M. ANDRÉ LANTAIGNE :

2650 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2655 C'est le tour de l'Association des biologistes du Québec. Et nous accueillons monsieur Gaétan Roy et madame Isabelle Bergeron.

M. GAÉTAN ROY :

2660 Bonsoir madame la Présidente, bonsoir Messieurs les commissaires. C'est un plaisir de se retrouver encore une fois devant vous, monsieur Beauchamp, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

2665 Ce n'en est pas un pour... devant nous?

M. GAÉTAN ROY :

2665 Bien, c'est ce que je disais, devant vous.

LA PRÉSIDENTE :

2670 Vous avez dit «monsieur Beauchamp».

M. GAÉTAN ROY :

2675 C'est parce que monsieur Beauchamp on a eu l'occasion d'interagir assez régulièrement avec.

2680 Écoutez, vous avez... je suis le président de l'Association des biologistes. Vous avez à ma gauche ici Isabelle qui est notre vice-présidente à l'éducation et vous devriez avoir à ma droite Quentin Van Ginhoven qui est notre responsable du dossier porcin qui, pour une foule de raisons, n'a pas pu se présenter ce soir et croyez-moi, j'en suis personnellement très attristé parce que c'était lui qui était censé répondre à vos questions.

2685 Alors, je vais quand même tenter de faire de mon mieux pour ne pas avoir l'air trop ignorant de la chose ici.

L'Association des biologistes du Québec a aujourd'hui 30 ans. Créée en 1973, non pas pour représenter un mouvement environnemental ou... quelconque, mais bien pour représenter, développer et favoriser le développement de la carrière de biologiste en tant que carrière scientifique et dans une optique de protection du public.

2690

Notre rôle est de normer, de s'assurer que les programmes de développement de la biologie au Québec sont toujours adéquats et puissent faire face aux nouvelles demandes de la société québécoise.

2695

Par contre, un gros paquet de biologistes réunis ensemble plusieurs fois par année, ça pense, ça réfléchit, ça a des idées, on n'y peut rien, c'est pour ça qu'on a été en sciences, c'est la curiosité et ça ne nous a pas empêchés, dès 1984-85, alors que moi je commençais mes premiers pas en biologie, que déjà l'ABQ s'interrogeait sur le phénomène de l'agriculture, de l'industrie porcine et et cetera.

2700

Ce qui a fait qu'au cours des années, on a pu développer une réflexion, on a pu déjà, à l'intérieur même de notre association, engendrer des débats qui ont débordé et qui ont déteint sur la société en général.

2705

Ce qui fait qu'à maintes reprises on a déjà sollicité notre avis sur divers points précis ou généraux, dépendant de la situation, ce qui fait que je me présente devant vous ce soir avec des points que vous avez déjà sûrement entendus, mais qu'on juge encore importants à souligner.

2710

Le contexte dans lequel on vous a présenté un mémoire en est un qui découle directement de nos réflexions, c'est-à-dire après avoir observé l'industrie porcine, en particulier au cours de toutes ces années, on ne peut faire autrement que de constater la grande qualité des produits dont jouissent les Québécois, des produits alimentaires à des prix raisonnablement compétitifs, ce qui est une grande chose en Amérique du Nord.

2715

Pourquoi s'en passer? C'est la question qu'on s'est posée au tout début. Pourquoi devrait-il y avoir des problèmes? Et on s'est rendu compte que quand le débat est devenu à un niveau plus public, les mêmes questions qu'on s'était posées sont réapparues, à savoir : est-ce que cette industrie de la façon qu'elle se développe, tout en nous fournissant des biens et des services tout à fait incontournables, pourquoi demande-t-elle un tel prix social? Et ce prix social n'étant pas une légende puisque nous sommes assis ensemble ce soir à en discuter, eh bien il vaut la peine qu'on s'y penche.

2720

Est-ce que nous avons atteint ce qu'on appelle entre biologistes, le cas social, c'est-à-dire le niveau d'acceptation sociale limite que la société est prête à accepter?

2725

Et au travers de toutes ces questions qu'on s'est posées, nos esprits de biologistes se sont attardés sur trois enjeux majeurs que vous allez retrouver dans notre mémoire que je suis sûr vous avez déjà lu, et ce sont ces trois enjeux que je désire souligner ce soir.

2730 Notez que ces trois enjeux, je suis persuadé que depuis quelques semaines, vous en avez entendu parler à maintes reprises.

 Premier enjeu qui constitue même au sein de notre association une certaine inquiétude, c'est celui de la déforestation pour faire suite à ceux qui étaient assis ici il y a quelques instants.

2735

 Maintenant, avec l'optique du droit de produire et de l'accroissement de la production porcine, les producteurs se sont vus confrontés au fait qu'ils doivent trouver de plus en plus de surfaces d'épandage pour une production de lisier qui, bien c'est la loi de la nature, plus de porcs, plus de lisier, on n'y peut rien.

2740

 Maintenant certaines normes environnementales ont obligé les producteurs à disposer de ce lisier d'une façon qui respecte certaines normes et ce qui les a poussés à s'attaquer aux boisés dans la Vallée du St-Laurent.

2745

 Ce déboisement dont on parlait encore il y a dix minutes à peine, quand on fait dans la même phrase les mots «développement durable de l'industrie porcine», «développement durable» fait invariablement intervenir d'autres concepts «comme gestion intégrée des ressources».

2750

 Le développement durable fait toujours intervenir la gestion de toutes les ressources d'un territoire au profit de sa population et pour les générations futures. Donc, est-ce que le fait d'éliminer une ressource comme un boisé dans lequel il y a de la faune, dans lequel il y a de la matière ligneuse, pour le remplacer par une couche d'un sous-produit d'une autre ressource du même territoire peut vraiment être lié à un concept de gestion intégrée d'une ressource sur un

2755

 D'autant plus que la déforestation de ces boisés dans la Vallée du St-Laurent en particulier apporte certains ennuis à d'autres ressources, je parle par exemple aux ressources fauniques.

2760

 Un cerf de Virginie, pour la Société de la faune et des parcs, sur pattes, ça vaut entre 750 et 1100 \$ dépendant de la distance que le chasseur doit parcourir pour aller le chercher. Bref, comme vous le voyez, il y a des retombées économiques à d'autres ressources aussi qu'on néglige un peu dans le développement de l'industrie porcine.

2765

 Donc, tout ce concept de gestion intégrée, on le voit mal là-dedans et c'est pour ça qu'on vous a fait certaines recommandations ici. Bon, on vous a lancé certains arguments que vous avez déjà sûrement entendus, l'impact de la déforestation sur les milieux riverains, les milieux aquatiques, et cetera. Et tout en vous rappelant qu'il y a plusieurs années, le Québec a adhéré à des conventions internationales visant à protéger la biodiversité.

2770

 La signature de ces conventions nous a menés directement à de grands programmes gouvernementaux qui font quand même exemple en Amérique du Nord, je pense à la stratégie québécoise sur les aires protégées, la stratégie québécoise sur la biodiversité, et les objectifs de

2775 ces stratégies qui sont actuellement mises en œuvre par le gouvernement du Québec, eh bien ils sont un peu face à face avec les objectifs d'un développement, excusez-moi l'allemand, «at large» de l'industrie porcine, puisque l'un va diminuer l'autre. En mettant des boisés par terre, on n'aide sûrement pas la biodiversité.

2780 Donc, le gouvernement du Québec a pris des engagements et nous nous attendons à ce que ces engagements soient conséquents dans ce qui va être décidé dans les années à venir concernant l'industrie porcine.

2785 Et c'est pour ça que notre inquiétude vis-à-vis les boisés dans la Vallée du St-Laurent est encore bien réelle, parce qu'après toutes ces années, on voit de moins en moins d'îlots boisés dans la Vallée du St-Laurent qui ont une superficie suffisante pour garantir la mosaïque d'habitats de certaines espèces animales, bref.

2790 Donc, nous nous attendons, et ça fait partie de nos recommandations, à ce que les engagements pris par le gouvernement du Québec en termes de biodiversité et de gestion intégrée des ressources, soient retrouvés dans ce qui va être décidé plus tard au sein de l'industrie porcine.

2795 Bien sûr, il est utopique de penser qu'une industrie peut changer ses méthodes du jour au lendemain sans qu'il y ait un apport financier pour l'aider, comme on fait dans tous les domaines du secteur économie et même dans le recyclage des employés, il faut investir pour moderniser nos modes de pensée, nos modes d'action.

2800 Donc, nos recommandations vont aussi dans le sens d'un appui à l'industrie porcine pour non pas qu'elle se conforme, mais qu'elle se retrouve dans cette nouvelle vision de gestion intégrée des ressources.

2805 Un deuxième enjeu majeur qu'on s'est donné comme mandat d'examiner, c'est la protection des milieux aquatiques par une règle stricte concernant les bandes riveraines. Et je vais résumer ce paragraphe de notre mémoire avec un exemple que d'aucun trouveront que ce n'est pas un bon exemple, mais nous, on aime bien le sortir. C'est l'exemple de l'industrie forestière.

2810 Par une série d'études scientifiques faites et refaites, contre-évaluées et re-contre-évaluées, et par un travail de concertation très élargi, l'industrie forestière et le gestionnaire des ressources du Québec, à savoir le gouvernement, ont réussi à s'accorder sur ce qu'on appelle le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier.

2815 Ce règlement encadre certaines choses, en vue de la protection des autres ressources qui côtoient la matière première de l'industrie forestière qui est la forêt.

Par exemple, on a jugé que pour la protection des cours d'eau, une bande de protection de 20 mètres intouchée par la machinerie devait être maintenue autour de tout cours d'eau permanent en forêt. Pour un cours d'eau intermittent, cette bande où la machinerie n'a pas le

2820 droit de rouler est de 5 mètres. Et ces distances ont été déterminées par des études très sérieuses faites par les deux parties.

Ça, ça se passe à 600 kilomètres dans le Nord, parfois même en forêt boréale. Maintenant, on vient dans la Vallée du St-Laurent, au centre même des activités de près de 80 %
2825 de la population québécoise, si ce n'est plus, au centre même de nos réserves d'eau potable, au milieu des rivières où il est possible pour une famille d'aller à la pêche avec ses enfants sans dépenser un sou ou même d'aller se baigner ou d'aller faire de la voile et on parle d'une riveraine de 3 mètres.

2830 Encore une fois, le mot «cohérence» me revient à l'esprit. Pourquoi les cours d'eau du sud du Québec seraient protégés différemment de ceux de la forêt boréale?

Le RNI a été fait strictement pour ça protéger les cours d'eau, alors pourquoi l'industrie en général et l'industrie porcine en particulier ne devraient pas obéir à ces mêmes lois scientifiques
2835 qui ont donné l'existence des bandes riveraines de 20 mètres?

La réglementation actuelle en prévoit une bande riveraine de 20 mètres – de 3 mètres pardon et on sait qu'elle peut être fauchée dans le cas d'un champ où il y a des cultures parce qu'il y va de la protection des cultures d'empêcher certaines espèces qui normalement poussent
2840 à l'état sauvage d'envahir le terrain cultivé.

Donc, on fauche les bandes riveraines et à notre avis, pour qu'une bande riveraine remplisse son rôle de protection du cours d'eau qui est adjacent, elle doit plutôt être une espèce de mosaïque, une succession d'espèces et d'écosystèmes qu'on retrouve en nature. Donc, le
2845 fauchage de la bande riveraine aussi devrait être revu.

Néanmoins, vous verrez dans nos recommandations qu'on considère que dans un milieu agricole il peut y avoir une espèce de double palier.

2850 Tantôt, un intervenant parlait de zone-tampon, ce concept de zone-tampon peut très bien constituer en un certain nombre de mètres de forêt arbustive ou de forêt un petit peu plus mature, à côté d'une zone où le fauchage pourrait être permis pour rencontrer les besoins du producteur agricole. C'est très possible, maintenant il reste à savoir comment le faire.

2855 Bien sûr, dans un contexte comme ça, l'ABQ est tout à fait prête à continuer à étudier la question et à apporter des solutions très très... très très tangibles là-dessus.

Un troisième enjeu qu'on aimerait être examiné, ç'en est un qui malheureusement on l'a connu comme à peu près tout le monde par les médias, c'est l'épandage excessif de lisier.
2860 Quand je vous disais tantôt plus de porc, plus de lisier, c'est une loi de la nature, hein, eh bien cet épandage de lisier n'a malheureusement pas toujours, au début, été effectué en fonction des besoins réels en fertilisation d'un sol.

2865 On a même vu des sols surfertilisés être refertilisés avec toute la gamme d'impacts que cela implique, à la fois sur les milieux forestiers, les milieux aquatiques, les espèces de poissons et, semble-t-il encore, dans ces dernières années ou ces derniers mois, sur la santé humaine.

2870 Nous croyons qu'il est temps que l'épandage excessif du lisier fasse assez rapidement place à des concepts de traitement du lisier, c'est-à-dire d'élimination du sous-produit par des méthodes... des méthodes, des technologies qui existent maintenant, on en a eu quelques exemples déjà.

2875 Dois-je rappeler que 20 % de la population québécoise dépend encore de la nappe phréatique de la Vallée du St-Laurent pour son approvisionnement en eau potable?

Bien sûr, ça peut sembler démagogique de dire quelque chose comme ça, mais nous avons des exemples assez récents qui démontrent que cette réserve d'eau potable n'est pas à l'abri de tout danger, n'est-ce pas?

2880 Et comme je vous disais, les technologies existent. Donc, nous préconisons encore une fois une espèce de loi, une espèce de RNI ou une espèce d'approche qui encadrerait le traitement des lisiers dans les pratiques habituelles.

2885 Et encore une fois, il est impossible de demander à une industrie de changer du jour au lendemain, elle a besoin d'un appui à la fois technique et financier et surtout politique, réglementaire.

2890 C'est la base de nos recommandations. Et la solution, une des premières qui circule dans les cercles de l'ABQ et même ailleurs, d'après ce que j'ai pu comprendre, c'est la naissance du concept qu'on appelle d'écoconditionnalité, à savoir que tout ce support dont l'industrie a besoin doit être conditionnel à une certaine certification.

2895 L'industrie du bois d'œuvre, je crois, a déjà commencé à découvrir de nouveaux marchés en utilisant justement un logo supplémentaire sur son produit qui démontre que le bois produit l'a été selon des techniques qui respectent encore et encore plus avec le temps l'écosystème forestier.

2900 Et bien cela est possible d'application dans le domaine de l'agriculture aussi et ça devrait même être non seulement conditionnel mais légiféré. Le principe d'incoconditionnalité, je crois, a fait l'objet déjà d'une présentation de la part de l'UQCN, si je ne m'abuse.

Nous recommandons donc que ce principe d'écoconditionnalité devienne un principe de base dans tout développement au Québec et dans le cas de l'industrie porcine en particulier.

2905 Et la certification de l'agriculture, vous savez, fait déjà l'objet de recherches assez intensives de la part de plusieurs organismes dont le CSA, le Canadian Standard Association, qui vient d'émettre des normes... bien enfin, pas d'émettre, qui est à l'étude de normes à appliquer pour l'industrie porcine que nous, à l'ABQ, étudions de plus en plus aussi, et qui vont

2910 un jour être disponibles. Et pourquoi pas prendre ces normes et les appliquer puisqu'elles vont déjà être clé en main, si vous voulez?

2915 Bref, en conclusion, après toutes ces années de réflexion à l'ABQ, on se réjouit de l'exercice qui est en cours et qui s'achève heureusement pour vous parce que ça a été long et essoufflant par bouts, mais on espère vraiment que toutes ces réflexions qui sont issues de groupes qui étaient ici ce soir et de groupes qui ont aujourd'hui disparu mais qui réfléchissent avec nous là-dessus depuis plus de 30 ans, fassent maintenant l'objet non seulement de réflexions mais d'application concrète dans la société québécoise.

2920 Développer une ressource au détriment des autres, ce n'est pas du développement intégré. Développer une ressource en harmonie avec les autres, c'est du développement intégré et peut dès lors être appelé un développement durable.

Je vous remercie.

2925 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

2930 Est-ce que quelqu'un se risque avec une première question? Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci Madame la Présidente.

2935 Une question en fait, c'est peut-être un peu... un commentaire, en fait, vous parlez «adoption éventuelle d'une loi encadrant les pratiques de production porcine, prévoit l'application... » -- pardon, en fait... l'adoption éventuellement d'une loi. J'étais correct.

2940 «L'adoption éventuelle d'une loi encadrant les pratiques de production porcine prévoit l'application du traitement des lisiers plutôt que l'épandage.»

M. GAÉTAN ROY :

Oui.

2945 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2950 Intéressant. Mais un peu étonnant de la part de biologistes, disons, quand il semble que la façon la plus naturelle d'utiliser les lisiers c'est l'épandage. Bien sûr, pas l'épandage excessif, mais l'épandage.

M. GAÉTAN ROY :

2955 Voyez-vous, le concept de «façon naturelle d'éliminer», hein, ça se passe pour toutes les substances qui existent sur la planète, quand on élimine une substance naturelle en la remettant dans son cycle naturel, ça doit se faire en respectant les capacités du cycle naturel.

2960 Actuellement, l'épandage on le fait à excès dans certains endroits. Les sols sont surfertilisés, le sol ne peut pas absorber la demande naturelle, la demande en oxygène, la demande en bactéries, la demande en ce que vous voulez, la demande en filtration pour que tous ces apports nutritifs ou chimiques soient naturellement remis dans leur cycle.

2965 Donc, oui, c'est vrai que remettre un produit naturel dans son cycle naturel c'est la meilleure façon de non seulement s'en débarrasser, mais de le remettre dans le cycle pour pouvoir le réutiliser un jour. Mais quand on y va en excès, bien trop c'est comme pas assez.

2970 Vous savez, le pétrole est une substance entièrement naturelle, on la trouve dans le sol, et c'est obtenu par dégradation de matière vivante. C'est quand on le sort et on le met là où il ne doit pas être en excès qu'il devient un problème. C'est la même chose.

LA PRÉSIDENTE :

Aujourd'hui, nous avons l'UQCN et l'UQCN ne préconise pas du tout le traitement.

2975 **M. GAÉTAN ROY :**

Non, l'écoconditionnalité, l'UQCN.

LA PRÉSIDENTE :

2980 Oui, mais elle préconisait également dans des régions comme, par exemple, celle-ci, où il y a un déséquilibre, carrément le transfert ou le retrait du droit de produire d'un producteur. Ils allaient jusque là.

2985 **M. GAÉTAN ROY :**

Pas nous.

LA PRÉSIDENTE :

2990 Pas vous? C'est bien.

Monsieur Dumais.

2995 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Sur le thème des bandes riveraines, vous posez la question suivante : compte tenu de ce qui a été convenu de faire dans les forêts, à savoir une bande riveraine de 20 mètres dans

3000 certaines circonstances, de 5 mètres dans d'autres, vous dites : «On constate que le gouvernement a décidé de décréter une telle règle dans la forêt et on ne s'explique pas pourquoi une telle règle ne s'applique pas également pour la protection des cours d'eau en milieu rural et pourquoi y a-t-il deux logiques?»

3005 Moi, je voudrais vous soumettre la réflexion suivante. Est-ce qu'il ne faut pas se rendre compte que la possibilité d'un milieu d'agir comme réserve naturelle, réserve faunique, est inversement proportionnelle à l'intensité de la présence humaine?

3010 Et, le cas extrême, c'est peut-être de dire : la Ville de Montréal, le territoire actuel de la Ville de Montréal, avant l'arrivée des Européens et qu'on en fasse une ville, il n'y avait probablement pas de plus belle réserve naturelle et biologique que celle-là, et on a vu avec l'intensification de la présence humaine que son rôle pour être une réserve naturelle est à peu près complètement disparu.

3015 D'ailleurs, les bandes riveraines dans la Ville de Montréal ne sont pas très larges non plus, hein, au bord du cours d'eau. Et tout le monde... et personne ne va s'étonner de ça, on va dire : «Bien écoutez, oui, la présence humaine est tellement intense que ce n'est pas sa fonction.»

3020 Alors, de la même manière, quand on va en zone agricole, on a une présence humaine un peu moins intense qu'en ville, mais on a une présence humaine plus intense qu'en forêt. Donc, est-ce qu'il n'y a pas une logique à dire : la fonction réserve naturelle de la zone agricole est moins intense que celle des aires protégées, celle des forêts? La première fonction c'est de produire de la nourriture et on va le faire en protégeant le plus possible la biodiversité, en protégeant les éléments naturels, mais peut-être avec des règles adaptées à cette réalité-là.

3025 Alors, comment réagissez-vous à des observations comme celles-là?

M. GAÉTAN ROY :

3030 Bien, je vois où vous voulez aller, mais je vais répondre à votre question en commençant par Montréal. L'écosystème Montréal n'a à peu près plus la capacité de jouer le rôle de recyclage naturel des matières. À preuve, la simple usine d'épuration des eaux usées domestiques de Montréal a des impacts jusqu'au Lac St-Pierre, ce qui démontre ce que vous dites : présence humaine intense égale impact plus intense et non pas disproportion de la capacité. C'est parce que la capacité de recyclage de la nature est disparue que les impacts sont plus mesurables.

3040 Maintenant, venons au monde agricole. Il y a des noms de rivières qui reviennent régulièrement. La Boyer, la... une autre. Ces rivières sont, à toutes fins pratiques, inutilisables maintenant par certaines parties de la faune aquatique comme l'éperlan, comme le suceur cuivré, qui sont deux espèces qu'on essaie de réintroduire et qu'on ne peut pas ou à toutes fins pratiques pas, parce que la rivière a perdu sa capacité de régénération.

3045

Et ça, ce m'est pas arrivé par la nature elle-même, c'est arrivé... j'essaie de remettre à l'envers ce que vous avez dit, là, j'ai du mal à trouver mes mots un peu, il est tard, mais voyez-vous, ce n'est pas le fait que la présence humaine est plus intense qui justifie que la nature ne peut plus se régénérer, c'est l'impact de la présence humaine plus intense qui fait que la nature ne peut plus se régénérer.

3050

Et si on avait appliqué il y a 100 ans – là, j'utopise, là – si on avait appliqué il y a 100 ans le concept des bandes riveraines de 20 mètres aux terres agricoles de cette région, la rivière Boyer serait en parfaite santé aujourd'hui. C'est une affirmation gratuite que je fais pas, mais on peut s'attendre à ce que malgré l'intensification de la présence humaine, avec des méthodes qui sont plus en harmonie avec les cycles naturels, on n'aurait pas les problèmes qu'on a aujourd'hui, voyez-vous?

3055

Je ne sais pas si je réponds à votre question. Je vous avoue qu'elle était assez...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3060

Non, c'est... au fond, c'est vous qui aviez posé une première question en disant : «Pourquoi est-ce qu'on n'applique pas en milieu agricole la même règle qu'on applique en forêt?» Alors, je vous soumettais peut-être un genre de raisonnement qui pourrait... dont on pourrait déduire que, oui, peut-être au fond, il faut protéger la nature en milieu agricole aussi, mais peut-être avec des règles adaptées à ce milieu-là.

3065

Alors, peut-être que transposer le 20 mètres de la forêt directement en milieu agricole où actuellement, dans beaucoup, beaucoup, beaucoup d'endroits comme vous l'observez, il n'y en a pas du tout de bande riveraine, peut-être que commencer à 20 mètres c'est peut-être un peu ambitieux et...

3070

M. GAÉTAN ROY :

Tout à fait d'accord.

3075

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... et que peut-être que ça risque de faire déraiper la possibilité d'en avoir de 3 mètres ou de 5 mètres avant de passer à 20 mètres, c'est un peu dans ce sens-là.

3080

M. GAÉTAN ROY :

3085

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que de prendre un 20 mètres forestier qui est calculé selon des données de perméabilité de sol, de lixiviation, et cetera, et l'appliquer sur une terre qui est déjà agricole, ça pourrait peut-être même aller jusqu'à tuer l'industrie jusqu'à un certain point.

3090

Mais il y a une façon d'appliquer une distance, une zone-tampon de largeur peut-être moindre, mais qui va être rendue assez efficace, parce qu'elle va être agencée de façon à offrir une succession de milieux naturels et de milieux fauchés qui va recréer un espèce de cycle naturel.

3095

Mais ce que vous demandez, la double logique, si on faisait le contraire et qu'on allait appliquer le 3 mètres en forêt boréale, ça ne serait pas long que les frayères de truites seraient mortes, voyez-vous?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci.

3100

En passant, je vous ai entendu employer l'expression «suceur cuivré» que j'aime beaucoup mieux que «chevalier cuivré» que tout le monde dit qu'on doit employer maintenant!

M. GAÉTAN ROY :

3105

Excusez-moi, je suis de la vieille garde!

LA PRÉSIDENTE :

3110

Alors, on vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir apporté le point de vue des biologistes sur cette question de la production porcine. Merci.

3115

Alors, nous accueillons maintenant les derniers participants de la soirée. Il s'agit des étudiantes de l'Université Laval en agronomie, dont je vais attendre que vous soyez installées pour vous présenter.

Alors, nous avons avec nous madame Claudia Brisson. C'est... madame, bonsoir.

Mme CLAUDIA BRISSON :

3120

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

3125

Madame Véronique Prémont.

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

Bonsoir.

3130

LA PRÉSIDENTE :

Et madame Anne-Marie Raiche. Bonsoir.

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

3135

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

3140

À vous la parole. Ah, vous attendez votre... Alors, on va éviter de mettre un verre d'eau tout près de l'équipement.

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3145

Alors, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

3150

Nous nous présentons comme précédemment, Claudia Brisson, Anne-Marie Raiche et moi-même, Véronique Prémont, toutes trois étudiantes finissantes en agronomie à l'Université Laval.

3155

Étant toutes très impliquées dans notre milieu et étant toutes très attachées à la production agricole, en tant que futures agronomes, nous nous sommes penchées sur un des sujets chauds et actuels de l'heure, soit les problèmes de cohabitation.

C'est dans le cadre de notre participation au défi coop organisé par la Coopérative fédérée de Québec que nous avons présenté un exposé semblable à ce que nous allons vous présenter ce soir.

3160

Alors, nous vous entretiendrons donc sur les tensions entre la société et le milieu agricole. Les intervenants et organismes agricoles peuvent-ils éviter un divorce?

3165

Alors, pour débiter, notre présentation se déroulera comme suit : nous allons tout d'abord vous définir notre mandat en vous disant pourquoi il est important de se soucier des problèmes de cohabitation entre la société et le milieu agricole.

3170

Nous allons ensuite vous présenter des résultats concrets recueillis à la suite de sondages que nous avons effectués. Nous allons ensuite vous énumérer quelques stratégies d'intervention, pour finalement conclure.

3175

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

3180 Alors, pourquoi on doit se soucier de la cohabitation? Alors la cohabitation, comme dit dans le Petit Larousse, est de coexister au sein d'un ensemble. Évidemment, cet ensemble contient divers acteurs. Ces acteurs ont des préoccupations qui leur sont propres. Qu'on se place au niveau du consommateur, au niveau du citoyen, au niveau du producteur agricole, en société ou les médias.

3185 Alors, si on débute avec les préoccupations des consommateurs. Les consommateurs ont de plus en plus le souci de leur santé, que ce soit au niveau de la qualité de l'eau, la qualité nutritionnelle des aliments. Mais également le consommateur a le souci de se procurer un panier d'épicerie à moindre coût.

3190 Alors, si on poursuit avec les préoccupations des citoyens. Le citoyen a le souci que sa qualité de vie en milieu rural soit sécuritaire pour ses enfants, mais également que son environnement soit esthétique et paisible. Il a également le souci de tous les facteurs qui pourraient contrevvenir à cette qualité de vie, soit les odeurs, les bruits et tout autre forme de pollution.

3195 **M. VÉRONIQUE PRÉMONT :**

Alors, tout comme les consommateurs et les citoyens, les producteurs agricoles ont eux aussi des préoccupations qui leur sont propres.

3200 Tout d'abord, ils doivent faire face à des problèmes de main-d'œuvre car celle-ci est de plus en plus coûteuse et de plus en plus rare.

Aussi, le haut niveau d'endettement des entreprises complique les transferts de ferme et a pour but d'insécuriser la jeune relève.

3205 Également, les nouvelles normes environnementales plus strictes, ainsi que la demande de plus en plus exigeantes des consommateurs par rapport aux produits de qualité pèsent de plus en plus sur leurs épaules.

3210 C'est sans aucun doute l'intensification des productions qui aura été l'élément déclencheur des conditions dans lesquelles vivent présentement les producteurs agricoles.

3215 Mais il faut aussi savoir qu'il n'y a pas seulement des tensions entre les producteurs et la société, mais il y a bel et bien aussi des tensions aussi qui existent à l'intérieur même de l'agriculture, soit entre les différentes productions animales ou végétales.

Mme CLAUDIA BRISSON :

3220 Alors, on va maintenant passer à la source des préoccupations des trois acteurs précédents, en fait, la source des préoccupations de la société.

Si on se rappelle, il y a quelques années, les valeurs prédominantes étaient la terre, la famille et la religion. Aujourd'hui, la société est beaucoup plus individualiste et axée sur des performances économiques. Ces nouvelles valeurs peuvent en partie expliquer les tensions qui... la naissance des tensions qui existent entre la société et le milieu agricole.

3225

De plus, on note qu'autrefois, 50 % du milieu agricole... du milieu rural était agricole, alors que maintenant seulement 15 % du milieu rural est agricole. La plupart des gens n'y ont plus un parent proche qui est agriculteur, ce qui entraîne une méconnaissance généralisée du métier.

3230

La décroissance démographique des producteurs entraîne aussi une diminution de leur pouvoir politique. On les voit de moins en moins sur les conseils, ce qui fait que les décisions se prennent de plus en plus sans eux, ce qui crée des tensions.

3235

En plus de ça, on note que les gens se connaissent de moins en moins, ils ne se parlent plus. Auparavant, les discussions s'animaient sur les perrons d'église, alors que maintenant les producteurs passent par leur fédération pour s'exprimer, alors que les non-agriculteurs font part de leurs préoccupations par la formation de groupes de pression.

3240

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

Enfin, les médias ont eu des effets pour le moins déterminants en ce qui a trait les conditions de cohabitation qui existent présentement. Tout d'abord, par le traitement parfois injuste qu'ils accordent à l'agriculture, ils véhiculent une information qui est tantôt vraie, mais qui va être tantôt exagérée par rapport à la réalité. C'est ce qu'on appelle le sensationnalisme.

3245

Ça a entre autres été le cas lors de la médiatisation de plusieurs controverses telles que la vache folle, le poulet à la dioxine, l'eau de Walkerton ou encore les mauvais traitements qui sont infligés aux animaux dans les encans publics.

3250

Il faut aussi se souvenir des phénomènes médiatiques comme le film Bacon qui, vous vous souvenez, a soulevé de nombreuses controverses. Eh bien tout ça, ça a eu pour effet de conduire à l'hypersensibilité de tous les acteurs de la société.

3255

Mme CLAUDIA BRISSON :

Alors, les différentes préoccupations des acteurs sont justifiées et mises en commun, il y en a quelques-unes qui s'affrontent.

3260

Le manque de communication ne permet pas aux acteurs de s'asseoir puis de discuter ensemble pour chercher des compromis. Les acteurs s'adressent entre eux via les groupes qui les représentent, puis ces groupes-là se placent souvent en position de négociations. On a quelques clans qui s'affrontent puis on se retrouve avec des difficultés, des difficultés de cohabitation.

3265

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

Alors, il est évident que nous aussi on s'est intéressées aux problèmes de cohabitation, premièrement en venant vous présenter notre présentation, mais aussi en sondant le terrain.
3270 Nous avons sondé le terrain auprès de 358 répondants et parmi ceux-ci, 65 % ont ressorti que les organismes et les intervenants agricoles étaient les meilleurs instigateurs pour une réconciliation future.

De plus, 70 % des répondants ont affirmé que la base des problèmes de cohabitation se
3275 situait au niveau du manque d'information, des informations erronées, et enfin, du manque de communication.

Alors, nous avons annexé à notre mémoire aussi la suite de tous les autres résultats.

Alors oui, les tensions sont un sujet d'actualité, bien évidemment, et oui, les organismes
3280 et les intervenants agricoles sont les mieux placés pour agir, mais avant d'amener des solutions, il est important de placer un plan d'intervention que nous disons comme suit.

Alors, il devrait comporter, le plan d'information, qui sera la prise et la diffusion
3285 d'informations. Ensuite, il y aura un volet communication, qui fera un pont entre les agriculteurs et les non-agriculteurs, un troisième volet qui mettra l'emphase sur l'éducation des différents acteurs, et enfin, le dernier volet, qui sera la valorisation de tous les différents acteurs qui auront mis des efforts à une meilleure cohabitation.

Mme CLAUDIA BRISSON :

Alors, si on commence avec le premier volet, qui était le volet de l'information, dans un
plan d'intervention, il faut commencer premièrement à aller se chercher de l'information sur le terrain avec un sondage qui est effectué auprès des différents acteurs, mais aussi, il faut bien
3295 diffuser l'information qu'on amorce et on va regarder le cas concret de la diffusion d'information avec un guide-support qui pourrait être donné pour les implantations de porcheries.

Alors, si on commence avec le sondage sur le terrain, tout d'abord, pourquoi on pense
que c'est important de sonder le terrain avant de faire des interventions, bien c'est en compilant
3300 les résultats de notre sondage qu'on s'est rendu compte que ce serait important.

On s'est en effet rendu compte que la différence dans les résultats ne s'expliquait pas
parce que les gens venaient soit de la ville ou de la campagne. En fait, la variation dans les
résultats s'expliquait beaucoup plus par la provenance des répondants, la région où ils habitent.
3305

Alors, les objectifs du sondage sur le terrain vont nous permettre de connaître le pouls de
chaque région au Québec. En plus de ça, en allant sur le terrain et en discutant avec les
différents acteurs, on va leur montrer l'intérêt qu'on leur porte dans le dossier de la cohabitation.
Ce qui est très important, c'est que pour certaines interventions, on va prioriser les régions qui
3310 sont les plus problématiques et on va pouvoir y faire des interventions prioritaires.

On a aussi annexé à notre document un sondage... le sondage qu'on a distribué dans les régions pour mesurer, justement, les tensions qui existent.

3315 Alors, si on passe maintenant au deuxième volet, qui était le volet... pardon, pas au deuxième volet, à la deuxième partie du volet information qui consistait en la diffusion d'informations, et plus particulièrement avec le guide-support aux implantations de porcheries. Encore une fois, pourquoi on pense que ce serait important? Eh bien, c'est en discutant avec des gens qui étaient en charge d'un projet d'implantation de porcherie qu'on a vu l'importance du
3320 projet.

Ces gens-là nous ont dit en effet que si c'était à refaire, il y a quelques petits détails qui changeraient pour que leur projet soit mieux accepté socialement.

3325 Alors, l'objectif du Guide support va être la transparence dans toutes les implantations futures de projets d'implantation de porcherie.

Alors, comment on pourrait procéder? Bien, ce serait passé sur des données d'expérience où les implantations se sont exceptionnellement bien déroulées. On a seulement
3330 qu'à penser à chez Pürdel qui sont d'ailleurs déjà venus présenter lors d'une audience précédente. Ça prendrait la forme de guides-supports pour bien démarrer les projets, qui comprendraient différentes étapes, du début jusqu'à la fin du projet, mais aussi après.

Comme par exemple, il pourrait y avoir une aide pour les discussions avec les citoyens
3335 avant le projet, une aide aussi pour la déposition des permis, et finalement, des suggestions d'activités pour après le projet. Comme par exemple d'inviter les citoyens à mesurer le peu d'odeurs qui est dégagé suite à un incorporation de lisier.

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

3340 Alors, si on poursuit avec le volet des communications, ce volet va permettre un rapprochement entre deux acteurs importants, soit les citoyens et les producteurs. Malgré que cette activité est plus ou moins applicable à la production porcine étant donné la biosécurité et tout ce qui l'entoure, on a quand même cru bon de vous le dire aujourd'hui, pour l'appliquer soit à
3345 d'autres productions ou pour votre besoin personnel.

Alors, cette activité est une journée à la ferme. Alors, l'objectif serait de permettre un rapprochement entre les gens des municipalités et les producteurs agricoles.

3350 Alors ça va être comment? En lançant des invitations aux écoles et en leur proposant des activités saisonnières à la ferme, comme par exemple des glissades hivernales, des ballades en tracteur ou en traîneau, construction de châteaux forts ou ramassage de l'eau d'érable, mais il serait très important que ces activités soient jumelées à des activités d'apprentissage, comme assister à la traite des vaches ou participer à la tonde d'un animal.

3355

3360 De plus, il serait intéressant aussi de lancer des invitations aux citoyens en leur proposant des activités familiales à la ferme, comme un pique-nique à la ferme ou un brunch, et cetera, des parties de base-ball ou encore des activités d'apprentissage comme je l'ai dit précédemment. Bien sûr, il serait intéressant de les faire au moins deux fois par année, soit que quatre fois, une fois par saison serait préférable.

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3365 Alors, le troisième volet du plan d'intervention qu'on vous propose mettrait l'emphase sur l'éducation. On y rattache donc deux activités, soit les activités thématiques qui relient les agriculteurs et les non-agriculteurs, et deuxièmement, élaboration de journées scolaires d'éducation à l'agriculture, qui viseraient plutôt les jeunes enfants.

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

3370 Alors, si on débute avec les activités thématiques. Alors, ces activités thématiques auront pour objectif d'informer les citoyens sur les techniques d'élevage et culturales; faire connaître les produits agricoles québécois et enfin, conscientiser les gens aux réalités agricoles.

3375 Alors, de quelle façon on va s'y prendre? Bien c'est en invitant des producteurs conférenciers à venir discuter de leurs différentes pratiques d'élevage et culturales dans les moindres détails. Procéder à la dégustation de produits de la région sous forme de jeu, comme par exemple faire déguster une côtelette de porc provenant d'un porc castré et d'une côtelette de porc provenant d'un porc non castré pour en mesurer les différences de goût.

3380 Ensuite, il pourrait y avoir un agronome invité qui pourrait venir présenter un producteur méritant par ses efforts au niveau de ses pratiques agroenvironnementales.

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3385 Alors, passons maintenant aux journées scolaires d'éducation à l'agriculture. Alors, l'objectif de ces journées serait de favoriser l'apprentissage des jeunes sur l'agriculture, tout en leur faisant prendre conscience d'où proviennent les aliments qu'ils mangent à tous les jours.

3390 Également, ces formations pourraient permettre le transfert des connaissances des enfants aux parents, étant donné qu'on connaît les enfants comme étant d'excellents diffuseurs de leurs nouvelles connaissances. De cette façon, ce serait une bonne proportion de la population qui pourrait être touchée par ces formations.

3395 Ça a d'ailleurs été un point important qui a été souligné lors du forum de discussion que nous avons organisé en janvier dernier, soit que l'éducation des gens doit se faire dès le primaire afin de leur permettre et de leur donner une bonne base d'information agricole et ainsi de leur permettre de porter un jugement éclairé sur l'agriculture, mais de aussi mieux situer la place importante qu'elle occupe dans notre société.

3400

3405 Alors, comment on pourrait organiser ces journées d'éducation? Bien ce serait de séparer l'apprentissage en deux volets. Il y aurait premièrement les journées thématiques à l'école, où les cours seraient dispensés... seraient combinés en même temps que les cours de science de la nature. On pourrait y introduire des notions de production animale, production végétale et il faudrait aussi y introduire des notions environnementales, étant donné qu'on sait que c'est un sujet qui est très chaud actuellement.

3410 Et le deuxième volet d'apprentissage serait dispensé directement à la ferme où il y aurait des démonstrations des travaux qui sont faits par les producteurs à tous les jours.

3415 Il serait important de dispenser les formations en fonction des saisons, de façon à faciliter l'apprentissage des enfants de la classe à la ferme. Et un point qui serait important aussi à ajouter, c'est une façon de motiver encore plus l'apprentissage des jeunes, bien ce serait de soumettre les formations sous évaluation. Bien sûr, ça, ça impliquerait la collaboration du ministère de l'Éducation.

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

3420 Alors, si on poursuit avec le dernier volet qui est le volet de la valorisation, en fait, ce qui serait important ce serait de valoriser les efforts que les différents acteurs vont y avoir mis et aussi d'en promouvoir la poursuite, soit en faisant deux activités, la première qui serait un concours, le roi du développement durable; et le deuxième, qu'il serait important de médiatiser toutes les actions importantes effectuées.

3425 **Mme CLAUDIA BRISSON :**

3430 Alors, on va commencer avec le roi du développement durable. On tient tout d'abord à préciser que c'est une activité qu'on a présentée à la Coopérative fédérée de Québec comme étant une initiative qu'ils pourraient apporter pour améliorer la cohabitation dans leur région.

Alors, pourquoi on pense que ça favoriserait une bonne cohabitation? Bien ce serait basé sur une fiche de pointage où le gagnant serait celui qui a ramassé le plus de points au niveau des bonnes pratiques environnementales.

3435 Alors, les objectifs seraient de sensibiliser les producteurs aux bonnes pratiques environnementales, mais aussi de leur montrer les bienfaits qu'ils ont de les appliquer sur leur ferme.

3440 Ensuite, ça va leur permettre de reconnaître les bons gestes techniques à poser autant à la ferme qu'au champ. Et finalement, ça pourrait augmenter l'intérêt des producteurs puisqu'on pourrait y rattacher des prix intéressants.

3445 Ces trois premiers objectifs-là, bien ce qu'ils vont permettre, c'est de diminuer la pression qui est faite sur les producteurs via les nouvelles normes environnementales.

Un dernier objectif qui touche un peu plus la cohabitation serait de montrer aux citoyens les efforts qui sont faits par certains producteurs dans leur région.

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3450

Alors, la dernière action à prioriser dans le volet de la valorisation toujours, ce serait de médiatiser toutes les actions importantes qui sont faites par les intervenants du milieu agricole, mais aussi par les producteurs, et qui pourraient avoir une répercussion positive sur la perception que les gens ont de l'agriculture.

3455

Alors, l'objectif de cette médiatisation serait de véhiculer une bonne information, mais aussi de montrer l'intérêt aux citoyens... l'intérêt du monde agricole dans le dossier.

3460

Nous avons été témoins, lors de l'organisation du forum de discussions en janvier dernier, de la bonne volonté des médias à véhiculer une bonne information agricole. C'est pourquoi on proposerait aux intervenants du domaine agricole d'inviter, dans toutes les activités qu'ils organisent, les médias, parce que c'est avec des invitations soutenues qu'il y a beaucoup plus de chances que l'information véhiculée soit juste et soit représentative des réels enjeux de l'agriculture.

3465

De cette façon, les citoyens s'informent, les producteurs se font valoir et les intervenants se font connaître par les bonnes actions qu'ils portent.

3470

Alors, en guise de conclusion, on va faire un rappel du mandat qui était de favoriser une meilleure cohabitation entre la société et les milieux agricoles, tout en proposant des initiatives de rapprochement entre les divers acteurs.

Mme CLAUDIA BRISSON :

3475

Alors, si on se rappelle, dans les problèmes de cohabitation, il y a plusieurs acteurs, ces acteurs-là ils ont des préoccupations qui leur sont propres.

3480

Qu'on se place dans la peau des citoyens, des producteurs ou encore des consommateurs. Ces préoccupations ont évolué puisque la société a évolué, on a juste à penser aux nouvelles valeurs qui sont véhiculées, mais aussi au poids démographique des différents acteurs qui n'est plus le même.

3485

Pour favoriser une meilleure cohabitation, il va falloir toucher à tous les acteurs, puis pour y arriver, bien on se doit d'établir un plan d'intervention qui va nous permettre d'atteindre notre mandat, qui était de proposer des initiatives de rapprochement.

Alors, si on se rappelle notre plan d'intervention était... le plan d'intervention qu'on propose était divisé en quatre volets qui permettait de toucher à tous les acteurs. Le premier volet était le volet de l'information, premièrement en allant chercher de l'information sur le terrain

3490 avec un sondage, mais aussi en diffusant... en faisant une bonne diffusion de l'information et on a regardé le cas concret du guide-support aux implantations de porcheries.

Ces deux activités vont permettre de prioriser les régions qui sont les plus problématiques en permettant de rapprocher les producteurs et les citoyens.

3495

Le deuxième volet était le volet de la communication, l'activité qu'y était rattachée était les journées à la ferme. Les journées à la ferme permettent, oui, le rapprochement entre les producteurs et les citoyens, mais ça va surtout leur permettre de discuter ensemble.

3500

Le troisième volet était le volet éducatif. Premièrement, l'éducation avec les activités thématiques où on touche les citoyens, mais où aussi on va chercher l'estomac des consommateurs en leur proposant des dégustations de produits agricoles québécois.

3505

La deuxième partie était pour les journées d'éducation à l'agriculture, ce qui va nous permettre de donner une bonne base d'information agricole aux jeunes, ce qui va permettre peut-être de contrevenir à une désinformation qui pourrait survenir dans le futur.

3510

Quand on sait que les jeunes d'aujourd'hui c'est la société de demain, ça peut devenir très important dans le dossier de la cohabitation.

3515

Finalement, il y avait le dernier volet, le volet de la valorisation, valoriser les efforts qui sont faits par les différents acteurs dans le dossier de la cohabitation. Premièrement, valoriser les efforts faits par les producteurs avec le roi du développement durable, mais aussi ce qui est très important, médiatiser toutes les actions importantes qui sont faites dans le dossier de la cohabitation.

3520

En fait, notre travail n'était pas seulement pour vous proposer des initiatives de rapprochement entre les différents acteurs ou encore de vous montrer qu'on pensait que les intervenants et les organismes agricoles étaient les mieux placés pour intervenir. En fait, ce qu'on a surtout voulu faire, c'était de vous montrer l'importance d'agir immédiatement dans le dossier.

3525

Vous savez, ça a pris plusieurs avant que l'agriculture soit un peu mal perçue par la société, ça va aussi prendre plusieurs années avant de redonner confiance en la population envers l'agriculture. Il faut commencer dès aujourd'hui.

3530

Il y a plusieurs gens qui affirment que le moratoire a entraîné des pertes économiques au niveau de l'agriculture, il ne faut pas attendre que ça survienne dans d'autres productions avant d'agir.

La population québécoise ne tient pas non plus à ce que nos producteurs quittent les régions, ce n'est l'objectif de personne. Alors, il faut commencer dès aujourd'hui à essayer de rapprocher les différents acteurs, c'est un travail de longue haleine qui nous attend, mais on pense que la plupart des gens qui sont ici sont prêts à le faire.

3535

Alors merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3540

C'est moi qui vous remercie. On est chanceux de vous avoir pour demain! Vous avez l'air emballé et prêtes à démarrer dans votre nouvelle carrière. Merci.

Je ne sais pas si mes collègues ont... monsieur Beauchamp. Allez-y.

3545

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, merci mesdames, c'est rafraîchissant de vous voir!

3550

Je voudrais voir... ce qui m'interroge, ce qui m'inquiète, c'est que vous commencez par une enquête et un des points fondamentaux d'une enquête c'est l'échantillonnage. Comment vous avez construit votre échantillonnage?

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

3555

Alors, comment on a construit notre échantillonnage, c'est sûr qu'étant donné l'échantillonnage s'est situé surtout à l'intérieur de la faculté, comme vous avez sûrement, je ne sais pas, pris connaissance de l'annexe.

3560

Mais par contre, on a pris quand même un échantillonnage dans les régions. Les élus municipaux se situent un peu partout à travers le Québec. Ce n'est pas seulement une région en tant que telle, on a pris vraiment... il y en a qui étaient dans le Bas du Fleuve, en Gaspésie, il y en avait qui étaient aussi dans la région de la Montérégie. Que ce soit... puis c'était la même chose pour les producteurs agricoles et puis c'était la même chose aussi pour les intervenants agricoles.

3565

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et vous les avez sélectionnés comment? Par hasard ou parce que vous les connaissiez ou par série de personnes que vous connaissiez?

3570

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

3575

O.K., bien pour les élus municipaux, moi j'ai... en tout cas, j'ai quelqu'un de ma famille qui était très... par rapport... qui avait beaucoup de conseils avec beaucoup d'élus municipaux, ça fait qu'à l'intérieur d'un de ces conseils d'administration on a distribué le sondage à travers les élus municipaux.

Pour les intervenants agricoles, là, ça va être...

3580 **M. VÉRONIQUE PRÉMONT :**

Bien, ça a été de la même façon pour les intervenants agricoles. J'ai été en contact avec des intervenants agricoles, dont j'ai distribué le sondage. De la même façon Claudia a fait pareil avec des intervenants avec qui elle travaillait.

3585

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K. Et le questionnaire que vous... vous avez fait remplir un questionnaire? Un questionnaire écrit ou par entrevues? Comment vous avez procédé?

3590

Mme CLAUDIA BRISSON :

C'était un questionnaire écrit où les gens répondaient... il y avait plusieurs suggestions de réponses, mais il y avait aussi des choses qu'ils devaient mettre leurs propres suggestions d'activité, comme par exemple...

3595

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K. Et c'était envoyé par courrier ou bien non si vous rencontriez la personne pour le faire remplir?

3600

Mme CLAUDIA BRISSON :

Au niveau des sondages qu'on a faits auprès de la faculté c'était avec le contact, mais aussi avec un site Internet qu'on avait un lien, où on invitait la population étudiante à aller répondre au sondage sur ce site Internet là. Au niveau des élus municipaux et des intervenants agricoles, ça a été distribué par courriel.

3605

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K. C'est parce que ce qui m'étonne c'est votre analyse en page 17 et vous en concluez «qu'à 65 %, ont ressorti les organismes et les intervenants agricoles comme meilleurs instigateurs d'une réconciliation future et 70 % ont affirmé que la base des problèmes de cohabitation sont le manque d'informations, les informations erronées, le manque de communication».

3610

3615

Est-ce qu'il y avait d'autres réponses que ça?

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3620

Oui, il y avait d'autres réponses. Si vous consultez le mémoire qui... bien, dans le mémoire, justement, en annexe, il y a un exemple de sondage...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3625

Non, c'est parce qu'on n'a pas l'annexe. Il est resté dans la machine quelque part, mais je ne sais pas...

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3630

O.K. Bien si vous avez l'occasion de prendre connaissance du sondage qu'on a distribué...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3635

O.K., oui.

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3640

... il y avait une question justement qui demandait d'où provenaient les problèmes de cohabitation.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3645

O.K.

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3650

... et à part ce qu'on vous a ressorti, il y avait le manque de respect d'autrui, divergence entre les opinions, entre les valeurs, et de même, c'était la même chose pour les meilleurs instigateurs. À part les intervenants et les organismes, il y avait le clergé, les élus municipaux, les...

Mme CLAUDIA BRISSON :

3655

Les médias.

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3660

... les médias puis les institutions d'enseignement,.

Mme CLAUDIA BRISSON :

3665

Le gouvernement.

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

Gouvernement.

3670 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

O.K. Et... non, mais c'est parce que c'est intéressant de voir les acteurs à ce moment-là qui émergent au niveau de ce qui est suggéré.

3675 Est-ce que vous en avez rencontré des durs? Dans les réponses que vous avez, êtes-vous tombées sur du monde très engagé dans ceux qui sont les opposants des producteurs de porcs?

Mme CLAUDIA BRISSON :

3680

Oui, en effet, on avait justement une question qui était : que penseriez-vous de l'implantation d'une porcherie près de chez vous?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3685

Oui?

Mme CLAUDIA BRISSON :

3690

On avait le choix entre «tout à fait d'accord» jusqu'à «très en désaccord» et on avait effectivement des gens qui écrivaient «très en désaccord» et qui nous argumentaient avec une bonne argumentation cet aspect-là.

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

3695

Moi, j'aimerais juste rajouter aussi qu'il y avait quelques petites divergences. On remarquait dans les sondages qu'on leur demandait : La cohabitation est-ce qu'elle est bonne dans votre région? Et puis ils nous répondaient : «Oui, elle est bonne et tout.» Et puis plus loin ils répondaient à la question que Claudia a mentionnée, à l'implantation d'une porcherie ils répondaient : «Tout à fait en désaccord.»

3700

Alors, on trouvait des fois qu'il y avait quelques divergences comme ça qui pouvaient arriver.

3705 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

O.K. Est-ce que votre questionnaire a été validé par quelqu'un qui fait des sondages professionnels, par exemple, ou...

3710 **Mme CLAUDIA BRISSON :**

Non. On a été sous la supervision de l'une de nos professeures, madame Diane Parent, du département d'économie, mais c'est la seule.

3715 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3720

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3725

Sans remettre en cause du tout la qualité extraordinaire de la présentation que vous nous faites et la qualité du plan, mais je reste un petit peu sur ma faim pour la raison suivante, c'est qu'après vous avoir écoutées, on a l'impression qu'au fond, le seul problème c'est que les citoyens sont mal informés des bonnes choses que font les agriculteurs et les producteurs de porcs.

3730

Et dans nos auditions, on a souvent rencontré des citoyens qui disaient : «Écoutez, si le monde agricole pense que tout ce qu'il a à faire c'est de mieux nous informer sur tous les bons coups puis tout ce qu'ils font, ils se trompent, les problèmes sont plus profonds que ça. Quand il y a des épandages de purin de porc autour de chez nous, ce n'est pas une campagne d'information qui va faire que ça va moins sentir.»

3735

Alors donc, dans la cohabitation profonde et à long terme, pensez-vous qu'il y a une place aussi à... non seulement à informer les citoyens de tout ce que fait de bien l'agriculture, mais aussi, du côté de l'agriculture, remettre en question un certain nombre de choses.

3740

Par exemple, on a beaucoup entendu parler, on voit des photos de cours d'eau, l'UQCN cet après-midi nous montrait une belle rivière où ils disaient : «Regardez, là, il n'y a aucune bande riveraine, là, pour protéger le cours d'eau», et cetera.

3745

Donc, dans votre plan de cohabitation, la réforme de ce qui doit être... de ce qui devrait être réformé, me semble-t-il, ne trouve pas un grand espace. Alors comment réagissez-vous à ces énoncés-là, disons?

Mme CLAUDIA BRISSON :

3750

Bien, on tient à préciser premièrement que notre présentation a été un peu écourtée pour pouvoir justement vous la présenter.

3755

Au niveau, je pense que notre... pas notre sondage, mais notre roi du développement durable, on avait brodé un peu plus autour de ça, où là, on allait justement aller voir les producteurs, à leur montrer des bonnes pratiques environnementales, les bienfaits de ces bonnes pratiques environnementales là, et c'est certain qu'il y a des producteurs qui n'appliquent pas toutes ces pratiques environnementales là, mais on amenait un certain intérêt avec un

3760 concours où il pourrait y avoir des prix intéressants qui y étaient rattachés, au niveau de ça, je ne sais pas...

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3765 Bien moi, une petite chose que je pourrais rajouter, c'est surtout quand vous avez mentionné qu'on a comme dit dans notre travail... en tout cas sous-entendu, que c'est un petit peu la mal information des citoyens, le manque d'information des citoyens.

3770 Mais ce n'est pas juste aux citoyens d'aller chercher l'information, c'est aussi au milieu agricole, producteurs, intervenants, de se faire valoir, puis je pense que c'est dans les différentes interventions qu'on a proposées, que les deux parties allaient se rejoindre, soit l'information des citoyens et la valorisation, dans le fond, de la production et des producteurs. Je pense que tout est dans la communication.

3775 Puis comme on l'a dit, ce n'est pas demain que ça va se régler, c'est à longue haleine.

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

3780 Puis c'est sûr que comme on l'a dit au début, les valeurs ont beaucoup changé et puis je pense que ça va être de génération en génération en commençant par... comme on dit, là, avec l'éducation des tout petits, puis leur montrer souvent, on va dans les villes et puis les enfants ne savent pas d'où vient le lait ou même... c'est-à-dire le jambon, ils ne savent pas nécessairement que ça vient d'un porc.

3785 Je pense que dès le départ, si les gens sont mieux informés ou les tout petits ou des choses comme ça, ça aiderait déjà mieux à comprendre un peu les réels enjeux.

Mme CLAUDIA BRISSON :

3790 Puis on ne voit pas ça seulement du côté des citoyens, il y a souvent des enfants de producteurs qui n'ont pas ces notions-là.

3795 Puis il faut faire attention, on n'a pas voulu vraiment séparer les citoyens des consommateurs, des producteurs. Les producteurs sont aussi des consommateurs, les producteurs sont aussi des citoyens et vice versa.

LA PRÉSIDENTE :

3800 Comment a été considérée, justement, la... je dirais, la tension de chacun des acteurs? Dans les conflits, en général il y deux positions et les gens sont convaincus d'avoir raison, tant le producteur que le citoyen, comment a été analysé ou développé cet aspect-là dans le sondage?

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

Dans le sondage?

3805

LA PRÉSIDENTE :

Ou dans le travail que vous avez fait, là?

3810

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

O.K. Bien, comme vous avez pu le voir à partir du début, on a séparé les... comme Claudia l'a mentionné tantôt, on n'a pas voulu nécessairement séparer les acteurs, parce qu'un producteur est un citoyen comme on l'a dit, sauf qu'on a commencé par séparer les préoccupations de chaque acteur.

3815

On sait que le citoyen, sa qualité de vie est très importante, puis le producteur, bien sa qualité de vie dans le sens sa vie, son travail c'est important aussi pour lui, ça fait que c'est comme ça qu'on les a séparés, puis qu'on a essayé, par les différentes interventions qu'on a proposées, d'intégrer tout le monde ensemble.

3820

LA PRÉSIDENTE :

Mais le citoyen a des préoccupations quant à sa qualité de vie, mais il a de plus en plus de préoccupations par rapport à des questions strictement environnementales, pas nécessairement par rapport à sa qualité de vie, mais par rapport à la pollution diffuse, par exemple. Alors, j'ai comme l'impression que ça a comme été évacué de votre travail, là, en tout cas, je ne le perçois pas, là, quand vous me le présentez.

3825

3830

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

Bien, quand moi j'ai parlé des préoccupations des citoyens je l'ai dit... bien, j'ai parlé de tous les facteurs qui pourraient contrevenir aussi de cette qualité de vie, et puis c'est sûr que ça a été écourté, j'en... je parlais beaucoup plus par rapport à ça, mais la pollution est incluse dans ça aussi.

3835

C'est sûr que les citoyens, autant que les consommateurs, je veux dire, ils ont le souci de la pollution, de la qualité des eaux et tout, là. Je l'ai un peu écourté, là, mais ça l'a été soulevé, oui, puis dans notre mémoire c'est bien indiqué.

3840

LA PRÉSIDENTE :

Il y a une phrase aussi qui m'a fait.. en tout cas qui m'a fait, disons, sursauter ou réagir, qui m'a donné un frisson, je ne sais pas, mais vous dites dans votre texte en page 12 :

3845

«Les décisions politiques se prennent de moins en moins avec eux – vous parlez des producteurs agricoles – ce qui crée des tensions.»

3850 J'aimerais qu'on explique un peu mieux ça parce que les producteurs sont quand même
bien représentés par, bon, on le voit dans la production porcine, il y a le Syndicat des producteurs
de porcs, il y a une Fédération des producteurs de porcs, il y a l'Union des producteurs agricoles,
dans chaque région il y a la Fédération des producteurs agricoles, alors j'aimerais un peu
comprendre, là, qu'est-ce qui était à la base de... en tout cas, qu'est-ce qui vous a permis de
dégager cette constatation.

3855

Mme CLAUDIA BRISSON :

Bien, on a fait cette constatation-là plus au niveau municipal avec les décisions avec le
conseil municipal ou les producteurs disaient : «On n'est même plus là, les décisions municipales
3860 se prennent sans nous.» Ça été dans ce sens-là que la phrase a été dite.

LA PRÉSIDENTE :

3865 O.K. Parce qu'encore là, au niveau des... en tout cas des MRC, il y a les comités
consultatifs agricoles qui, en général, sont des instances qui permettent de prendre en
considération les préoccupations agricoles. C'est pour ça que ça m'a fait... ça m'a surprise un
petit peu, là, j'aurais...

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3870

Bien, je pense que c'est là que... d'où l'importance vient de sonder le terrain pour voir où
les interventions sont prioritaires, parce que ce n'est peut-être pas applicable généralement à
toutes les municipalités, mais on sait qu'il y a des municipalités qui sont plus problématiques pour
la consultation, pour l'implantation des projets et tout ça.

3875

LA PRÉSIDENTE :

Alors on vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir
fait... de nous avoir permis de partager avec vous le fruit de votre travail.

3880

Mme CLAUDIA BRISSON :

Merci.

3885

Mme ANNE-MARIE RAICHE :

Merci.

M. VÉRONIQUE PRÉMONT :

3890

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3895 Alors, nous avons terminé pour ce soir, la Commission ajourne. Elle reprend demain
après-midi à 13 heures. Nous avons trois présentations en après-midi et nous en aurons six en
soirée.

3900 Alors, bonne nuit, bon retour chez vous, soyez prudents sur la route, et à demain.

23 h 8 – FIN DE LA SÉANCE

3905 Je, soussignée, LINE PERREAULT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes
sténographiques, prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3910 _____
Line Perreault, s.o.